



**QUATRIÈME CONFÉRENCE  
CARTOGRAPHIQUE RÉGIONALE  
DES NATIONS UNIES  
POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT**

**21 novembre — 5 décembre 1964, Manille (Philippines)**

---

**Vol. I — Rapport de la Conférence**

**NATIONS UNIES**

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES



**QUATRIÈME CONFÉRENCE  
CARTOGRAPHIQUE RÉGIONALE  
DES NATIONS UNIES  
POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT**

21 novembre — 5 décembre 1964, Manille (Philippines)

---

**Vol. I — Rapport de la Conférence**

**NATIONS UNIES  
New York, 1966**

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/CONF.50/4

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

N° de vente : 65. I. 16

Prix : \$ U.S. 0.50  
(ou l'équivalent en monnaie du pays)

## AVANT-PROPOS

Les documents officiels de la quatrième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient, qui s'est tenue à Manille (Philippines), du 21 novembre au 5 décembre 1964, sont publiés en deux volumes, le volume 1, c'est-à-dire la présente publication, qui est le *Rapport de la Conférence*, et le volume 2, intitulé *Actes de la Conférence et documents techniques* (E/CONF.50/5).

Les documents officiels des précédentes conférences cartographiques régionales des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient ont été publiés sous les cotes suivantes: E/CONF.18/6 (n° de vente: 55.I.29) et E/CONF.18/7 (n° de vente: 56.I.23) pour la première Conférence, E/CONF.25/3 (n° de vente: 59.I.9) et E/CONF.25/4 (n° de vente: 61.I.8) pour la deuxième Conférence, et E/CONF.36/2 (n° de vente: 62.I.14) et E/CONF.36/3 (n° de vente: 64.I.17) pour la troisième Conférence.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
<b>CHAPITRE PREMIER. — ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE</b>	
Mandat .....	1
Participation .....	2
Discours officiels .....	7
Motion de remerciements .....	8
Adoption du règlement intérieur .....	8
Bureau de la Conférence .....	8
Ordre du jour .....	8
Constitution de comités techniques .....	8
Bureaux des comités techniques .....	8
Pouvoirs .....	9
Séance de clôture .....	9
 <b>CHAPITRE 2. — RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE</b>	
1. Cinquième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient .....	10
2. Création d'un Bureau cartographique des Nations Unies au siège de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient .....	10
3. Bureau d'information cartographique .....	10
4. Etablissement de bases pour l'étalonnage des instruments électroniques et électro-optiques .....	11
5. Etalonnage des fréquences piézo-électriques dans les appareils électroniques servant à mesurer les distances .....	11
6. Création de nouvelles stations gravimétriques internationales de base dans la région .....	11
7. Création d'un observatoire magnétique régional pour l'étalonnage des instruments de mesure magnétique .....	11
8. Système international de prévision des tsunamis .....	12
9. Economie des levés et de la cartographie photogrammétriques .....	12
10. Normalisation des échelles des cartes de base .....	12
11. Echange de renseignements concernant la conception des cartes .....	12
12. La prise de vues au moyen d'objectifs très grands-angulaires .....	13
13. Interprétation des photographies aériennes .....	13
14. Cartes thématiques et atlas nationaux .....	13
15. Atlas économique régional pour l'Asie et l'Extrême-Orient .....	13
16. Carte internationale du monde au millionième (CIM) .....	14
17. Noms géographiques .....	14
18. Centres de formation d'hydrographes .....	14
19. Emploi du système métrique dans les cartes de navigation .....	15
20. Etude commune du Kuro Shio (courant chaud du Japon) .....	15
21. Etude océanographique régionale d'une partie de la mer de Chine méridionale .....	15
22. Motion de remerciements au Gouvernement philippin .....	16

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

### ANNEXES

	<i>Pages</i>
I. — Résumé des travaux du Comité I (géodésie) .....	17
II. — Résumé des travaux du Comité II (topographie et photogrammétrie) .	18
III. — Résumé des travaux du Comité III (interprétation des photographies aériennes et cartes thématiques) .....	20
IV. — Résumé des travaux du Comité IV (cartes aéronautiques, Carte inter- nationale du monde au millionième [CIM] et noms géographiques) .	21
V. — Résumé des travaux du Comité V (hydrographie et océanographie) ...	22
VI. — Règlement intérieur de la Conférence .....	23
VII. — Liste des documents publiés à l'occasion de la Conférence .....	26

## Chapitre premier

### ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE

#### MANDAT

1. La quatrième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient s'est tenue à Manille (Philippines), du 21 novembre au 5 décembre 1964, conformément à la résolution 928 (XXXV) adoptée par le Conseil économique et social le 3 avril 1963. Les dispositions matérielles avaient été prises par le Gouvernement philippin, qui a fourni les locaux et services nécessaires pour les séances.

#### PARTICIPATION

2. La liste des représentants et observateurs des pays participants et des observateurs des organisations internationales est la suivante.

#### A. — Gouvernements

##### ARABIE SAOUDITE

###### *Représentant :*

M. Mohammed Qalsay Asaad,  
Chef de la Section de photogrammétrie,  
Ministère du pétrole et des ressources minérales.

##### ARGENTINE

###### *Observateur :*

M. Eduardo N. Colombo,  
Chargé d'affaires,  
Manille.

##### AUSTRALIE

###### *Représentant :*

M. John Dunstan Lines,  
Topographe principal,  
Division de la cartographie nationale,  
Département du développement national.

##### CANADA

###### *Représentant :*

M. Alfred Lambert,  
Commissaire à la Commission de la frontière internationale,  
Ministère des mines et des relevés techniques.

#### CHINE

###### *Représentants :*

M. Mo Tsao,  
Conseiller auprès du Ministère de l'intérieur,  
(*Chef de la délégation*);

M. Chung-Chi Ying,  
Vice-Principal de l'Ecole de topographie.

###### *Suppléants :*

M. William K. C. Wang,  
Premier secrétaire à l'ambassade de Chine à Manille;

M. Wei-i Chang,  
Chef de la Section de cartographie,  
Ministère de l'intérieur.

#### CONGO (RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU)

###### *Représentants :*

M. Antoine C. V. Yowalola,  
Directeur de l'Institut de géographie,  
(*Chef de la délégation*);

M. Charles Bosa,  
Sous-Directeur de l'Institut de géographie;

M. Léonard Ntueba,  
Chef du Service photographique,  
Institut de géographie.

#### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

###### *Représentants :*

M. G. Etzel Percy,  
Chef du Service géographique,  
Département d'Etat  
(*Chef de la délégation*);

L'amiral H. Arnold Karo,  
Directeur du Service de topographie côtière et de géodésie;

Le capitaine Lawrence W. Swanson,  
Sous-Directeur du Service de topographie côtière et de géodésie;

Le colonel Leonard Landon Haseman,  
Direction de la cartographie et de la géodésie,  
Département de la Défense;

M. Hellmut Schmid,  
Conseiller scientifique,  
Service de topographie côtière et de géodésie;

M. Leonard M. Murphy,  
 Chef de la Division de sismologie,  
 Service de topographie côtière et de géodésie;

M. Clarence G. Johnson,  
 Spécialiste de la navigation aérienne,  
 Service fédéral de l'aviation;

M. Frank A. Clemens,  
 Directeur adjoint des opérations,  
 Centre des cartes et renseignements aéronautiques,  
 Armée de l'air des Etats-Unis,  
 Saint-Louis (Missouri);

M. William A. Radlinski,  
 Ingénieur en chef adjoint (topographie),  
 Service des levés géologiques;

Le lieutenant-colonel Richard G. Bohn,  
 Chef du Service cartographique de l'armée (Extrême-  
 Orient),  
 Tokyo;

M. Arthur F. Striker,  
 Chef de la Section de cartographie,  
 Service des levés géologiques;

M. Gordon B. Littlepage, Jr.,  
 Sous-Directeur adjoint de la cartographie,  
 Service de topographie côtière et de géodésie;

M. Robert J. Beaton,  
 Directeur de la Division des cartes marines,  
 Bureau océanographique de la marine nationale;

Le colonel Francis G. McBride,  
 Chef de la cartographie et de la géodésie,  
 Service du génie,  
 Département de l'armée;

M. John A. Bradley,  
 Attaché géographe à l'ambassade des Etats-Unis à  
 Bangkok.

#### ETHIOPIE

##### *Représentant :*

M. Mekbib Mammo,  
 Directeur technique de l'Institut impérial éthiopien  
 de cartographie et de géographie.

#### FRANCE

##### *Représentant :*

M. Georges R. Laclavère,  
 Directeur de la cartographie,  
 Institut géographique national.

#### INDE

##### *Représentants :*

M. James Christopher Ross,  
 Directeur du Southern Circle,  
 Service géographique de l'Inde,  
 Bangalore  
 (*Chef de la délégation*);

Le capitaine Sunil Rajendra,  
 Chef des services hydrographiques,  
 Ministère de la défense.

#### INDONÉSIE

##### *Représentants :*

Le lieutenant-colonel Rudy E. Beaupain,  
 Chef des services photogrammétriques,  
 Direction de la topographie,  
 Ministère de la marine  
 (*Chef de la délégation*);

Le capitaine Subagijo Taepoer,  
 Chef des services de planification et de recherche,  
 Direction de l'hydrographie,  
 Ministère de la marine;

M. Sutnisno Prawotokusumo,  
 Chef du Service d'interprétation des photographies  
 aériennes,  
 Ministère des affaires agraires;

M. Marsaid,  
 Chef de la division technique,  
 Direction de l'enregistrement des terres,  
 Ministère des affaires agraires;

M. Soewarno Martojoewono,  
 Directeur adjoint du Service des levés aériens,  
 Entreprises de l'Etat;

Le colonel Dono S. Indarto,  
 Attaché de l'air à l'ambassade d'Indonésie,  
 Manille.

#### IRAN

##### *Représentant :*

M. Badredine Marashi,  
 Directeur du Centre national de cartographie.

#### ISRAËL

##### *Représentant :*

M. Joseph Elster,  
 Directeur du Service géographique,  
 Ministère du travail.

#### ITALIE

##### *Observateur :*

M. Ezio Viti,  
 Directeur technique du Service italien des levés  
 photogrammétriques, Milan.

#### JAPON

##### *Représentants :*

M. Yoshimichi Harada,  
 Chef de la Division de cartographie,  
 Institut des levés géographiques,  
 Ministère de la construction  
 (*Chef de la délégation*);

M. Yasuhiko Kimura,  
 Premier secrétaire à l'ambassade du Japon à Manille.

##### *Conseillers :*

M. Gaku Hiraoka,  
 Directeur général de la Société de levés aéroportés  
 Kokusai;



M. Hiroyuki Takeda,  
Géologue principal de la Société de levés aéro-  
portés Kokusai;  
M. Shigeko Shino,  
Sous-Directeur du Département de technologie,  
Société Toyo Koku Jigyo;  
M. Takeo Namimatsu,  
Chef de la Division de photographie,  
Société Kimoto;  
M. Hideo Nakamura  
Chargé de recherches à l'Institut des sciences indus-  
trielles;  
M. Eiji Kurihara,  
Section de chimie,  
Société Kimoto.

#### LIBAN

##### *Représentant :*

Le commandant Joseph Bitar,  
Directeur du Département de la géographie et de  
la géodésie.

##### *Suppléant :*

M. Jean Sfeir,  
Chef du service cartographique,  
Département de la géographie et de la géodésie.

#### MALAISIE

##### *Représentants :*

Tuan Haji Mohammed Yatim Bin Yahaya,  
Directeur du Service national de cartographie et  
de topographie  
(*Chef de la délégation*);

M. John P. Hendroff,  
Cartographe au Bureau central de dessin,  
Service de topographie;

##### *Suppléant :*

M. Eric W. Lawrance,  
Directeur du Service des terres et des levés,  
Sarawak.

#### PAYS-BAS

##### *Représentant :*

M. Anthonie van der Weele,  
Directeur du Centre international de formation à  
la photogrammétrie aérienne.

#### PHILIPPINES

##### *Représentants :*

M. Macario Peralta, Jr.,  
Président du Conseil des études techniques et de  
la cartographie,  
Secrétaire de la Défense nationale  
(*Chef de la délégation*);

Le capitaine de frégate Marcelino S. Tabin,  
Vice-Président et administrateur délégué du Conseil  
des études techniques et de la cartographie  
(*Sous-Chef de la délégation*);

M. Rafael M. Contreras,  
Membre du Conseil des études techniques et de  
la cartographie,  
Sous-Secrétaire d'Etat aux travaux publics et aux  
communications;

M. Jesús C. Perlas,  
Membre du Conseil des études techniques et de la  
cartographie,  
Directeur général du Service national des eaux et  
des égouts;

M. Nicanor G. Jorge,  
Membre du Conseil des études techniques et de  
la cartographie,  
Directeur du Service des terres;

M. Epifanio N. Salumbides, Jr.,  
Membre du Conseil des études techniques et de  
la cartographie,  
Directeur de l'Ecole des arts et métiers,  
Université nationale;

M. Tim V. Certeza, Jr.,  
Membre du Conseil des études techniques et de  
la cartographie,  
Président de l'Institut philippin de topographie et  
de cartographie;

M. Fernando Busuego, Jr.,  
Directeur du Service des mines;

Le capitaine Cayetano Palma,  
Directeur du Service de topographie côtière et de  
géodésie;

M. Bernardino Bantegui,  
Directeur du Bureau de coordination statistique  
et de normalisation,  
Conseil économique national;

Le capitaine Constancio Legaspi,  
Sous-Directeur du Service de topographie côtière  
et de géodésie;

Le capitaine Avelino de Guzmán,  
Service de topographie côtière et de géodésie;

M. Norberto S. Vila  
Chef du Département des techniques géodésiques,  
Ecole des arts et métiers,  
Université des Philippines;

M. Anastacio V. Torrijos  
Sous-Directeur administratif et Chef de la Divi-  
sion des cartes topographiques  
Conseil des études techniques et de la cartographie

Le capitaine Teodosio N. Fojas,  
Adjoint au Directeur des services techniques,  
Service de topographie côtière et de géodésie;

M. César Reyes,  
Chef de la planification nationale,  
Conseil économique national;

M. Pedro Ylagan,  
Architecte principal et directeur du Département  
de la planification et de la topographie,  
People's Homesite and Housing Corporation;

Le capitaine de frégate Jayme Presbítero,  
Adjoint au Directeur des opérations,  
Service de topographie côtière et de géodésie;

- M. Filomeno L. Corton  
Ingénieur cartographe principal et chef de la Division des cartes spéciales et des cartes aéronautiques, Conseil des études techniques et de la cartographie;
- M. Apolonio S. Evalle,  
Chef de la Division de la recherche et du développement, Conseil des études techniques et de la cartographie;
- M. Ricardo Cruz  
Inspecteur du Service scientifique et chef de la Division de la programmation et de l'évaluation, Conseil national du développement de la science;
- Le capitaine de frégate Antonio Ventura  
Chef du Service de vérification des comptes de la Direction des opérations, Service de topographie côtière et de géodésie;
- M. Manuel Abrogar, Jr.,  
Chef de la Division de cartographie, Service de topographie côtière et de géodésie;
- M. Mario Manansala,  
Administrateur, chef de la Division de géodésie et de géophysique, Service de topographie côtière et de géodésie;
- M. José B. Sare,  
Topographe principal à la Division de topographie, Service des terres;
- Le capitaine Severo B. Barrios, Jr.,  
Commandant la 516<sup>e</sup> compagnie du génie (topographie), Armée de terre des Philippines;
- Le capitaine Vicente Angeles,  
Chef du Service de photographie, Armée de l'air des Philippines;
- M. Claro Martín,  
Chef de la Division des recherches sur les pêcheries, Commission des pêcheries des Philippines;
- M. Román B. Valera,  
Chef de la Division des services techniques, Service du reboisement;
- M. Santiago Español,  
Chef de la Section des études et des levés, Service national des eaux et des égouts;
- M. Antonio Samson,  
Statisticien principal à la Division de géographie, Bureau du recensement et des statistiques;
- M. Tomás Manalo,  
Sous-Chef de la Division de l'utilisation des terres domaniales, Service des forêts;
- M. Eduardo G. Fernandez,  
Ingénieur en chef du génie civil (2<sup>e</sup> classe) et chef du personnel de planification, d'évaluation et de statistique, Conseil des études techniques et de la cartographie;
- M. Amando A. Salvador  
Directeur adjoint des projets d'opérations photogrammétriques pour le cadastrage de Bulacan, Service des terres;
- M. Tomas Saddam,  
Ingénieur hydrographe principal, Bureau des travaux publics;
- M. Godofredo Villaseñor,  
Chef du Service des plans et des examens, Commission de l'enregistrement des terres;
- Le lieutenant José Millares,  
Service de topographie côtière et de géodésie;
- M. Eufronio B. Bautista,  
Géodésien principal, Service des terres;
- Le lieutenant Federico Nadela,  
Service de topographie côtière et de géodésie;
- M. Reynaldo B. Bautista,  
Chef photogrammètre, Service des terres;
- M. Francisco Rabuy,  
Chef topographe (4<sup>e</sup> classe), Service des terres;
- M. Alfredo Magpantay,  
Chef géologue (2<sup>e</sup> classe), Service des mines;
- M. Arsenio Fernando,  
Ingénieur subdivisionnaire du génie civil (2<sup>e</sup> classe), Service des ponts et chaussées;
- M. Benedicto Selirio,  
Ingénieur subdivisionnaire du génie civil (2<sup>e</sup> classe), Département des travaux publics et des communications;
- M. Teodomero Yñiguez,  
Chef pédologue, Service de pédologie;
- M. Aniceto Navarro,  
Conservateur principal des parcs et de la faune, Service des parcs et de la faune;
- M. Hugo de la Cruz,  
Météorologue principal, Service météorologique;
- Le capitaine Ciriaco E. Guintu,  
Adjoint technique au Directeur de l'administration de l'aéronautique civile;
- M. Ernesto T. Dollete,  
Service géographique, Bureau du recensement et de la statistique;
- M. Lorigo A. Varilla,  
Ingénieur cartographe principal, Conseil des études techniques et de la cartographie;
- M. Rogelio P. de la Rosa,  
Ingénieur cartographe principal, Conseil des études techniques et de la cartographie;
- M. Pedro O. Ocasión,  
Ingénieur cartographe principal, Conseil des études techniques et de la cartographie;
- M. Dominador T. Llánes,  
Ingénieur cartographe au Bureau de l'économie agricole, Département de l'agriculture et des ressources naturelles;

*Conseillers :*

- M. Faustino Sy-Changco,  
Membre du Conseil des études techniques et de  
la cartographie,  
Commissaire au budget;
- M. Constancio M. Ancheta,  
Membre du Conseil des études techniques et de  
la cartographie,  
Directeur du Bureau de la planification nationale,  
Conseil économique national;
- M. Atila Balgos,  
Directeur adjoint du Service des terres;
- Le capitaine Vicente C. Rivera, Jr.,  
Directeur de l'administration de l'aéronautique  
civile;
- M. Apolonio Rivera, Jr.,  
Directeur du Service des forêts;
- M. José Viado,  
Administrateur du Service du reboisement;
- M. Eliseo Pérez, Jr.,  
Directeur du Bureau du recensement et de la sta-  
tistique;
- M. Vicente de la Cruz,  
Directeur du Service des parcs et de la faune;
- M. Ricardo Marfori,  
Directeur du Service de pédologie;
- M. José A. Cruz,  
Directeur du Bureau des travaux publics;
- M. Manuel V. Feliciano,  
Commissaire au Bureau des ponts et chaussées;
- M. Socorro Valera,  
Directeur de l'Organisme chargé d'appliquer le  
programme économique présidentiel;
- M. Mariano Yenke, Jr.,  
Secrétaire de la Société Philippine Air Lines;
- Le colonel Hilario G. Fusilero,  
Chef de l'EDCOR,  
Armée de terre des Philippines;
- M. Mateo Tupas  
Directeur de l'Institut de géologie et professeur de  
géologie à l'Université des Philippines;
- Le capitaine Sergio Maulawin,  
Chef de la Section de programmation et d'évalua-  
tion,  
Service de topographie côtière et de géodésie;
- M. Francisco R. Coquia,  
Directeur général adjoint du Service national des  
eaux et des égouts.
- Observateurs :*
- M. Domiciano Balis  
Directeur de l'Institut philippin de topographie  
et de cartographie et professeur à l'école des  
arts et métiers de l'Université nationale;
- M. Felipe F. Cruz,  
Président de la Société des ingénieurs géodésiens  
des Philippines;

- Le lieutenant Laureano Tanguilut,  
Chef de la Division des communications et de  
l'électronique,  
Service de topographie côtière et de géodésie;
- Le lieutenant Alexander C. Cachola,  
Service de topographie côtière et de géodésie;
- Le lieutenant Israelito Beltrán,  
Service de topographie côtière et de géodésie;
- M. Arsenio Villafria, Jr.,  
Sous-Chef de la Division des services d'entretien  
et des eaux souterraines,  
Service national des eaux et des égouts;
- M. Eduardo Abesamis,  
Ingénieur principal du génie civil (2<sup>e</sup> classe),  
Société nationale de production d'énergie;
- M. Felixberto Mediavillo,  
Urbaniste principal,  
Commission nationale de la planification;
- M. Roman Macaraig,  
Ingénieur principal du génie civil (2<sup>e</sup> classe),  
Administration de l'aéronautique civile;
- M. Antonio Alpasán,  
Ingénieur du génie civil (hors classe),  
Bureau des travaux publics;
- M. Domingo Salita  
Professeur au Département de géologie et de géo-  
graphie à l'Université des Philippines et à l'École  
des arts et métiers de l'Université nationale;
- M. Genoro Marzán,  
Photogrammètre (hors classe),  
Service des terres;
- M. Florentino Reyes,  
Chef cartographe,  
Service des terres;
- M. Manuel Cruz,  
Photogrammètre (hors classe),  
Service des mines;
- M. Nicolas Burgos,  
Ingénieur cartographe,  
Conseil des études techniques et de la cartographie;
- M. Restituto Correa,  
Topographe (gisements miniers),  
Service des mines;
- M. Elpidio P. Tolentino,  
Topographe,  
Service des parcs et de la faune;
- M. Marcelino A. Samin,  
Cartographe de 2<sup>e</sup> classe,  
Service des forêts.

PORTUGAL

*Représentant :*

- M. José Nuno Vale Monteiro de Sousa Alfonso,  
Chef de la mission géographique de Timor.

RÉPUBLIQUE ARABE UNIE

*Représentants :*

- M. Mohamed Saleh Hassan,  
Directeur du Service topographique de l'armée  
(*Chef de la délégation*);
- M. Ibrahim Gahnem,  
Directeur des Services techniques,  
Service topographique de l'armée;
- M. Anwar Abd El Megid,  
Directeur de la planification et de l'organisation,  
Service topographique de l'armée;
- M. Mohamed Abdel F. Mohsen,  
Service topographique de l'armée.

RÉPUBLIQUE DU VIET-NAM

*Représentant :*

Le commandant Nguyen Van Quy,  
Directeur du Service géographique national.

*Observateur :*

M. Do Lenh  
Chargé d'affaires à l'ambassade du Viet-Nam à  
Manille.

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

*Représentant :*

M. Willi Beck,  
Conseiller auprès du Ministère fédéral des trans-  
ports.

*Observateurs :*

- M. Helmut Bischoff,  
Directeur des ventes à la Société Zeiss-Aeroto-  
pograph,  
Oberkochen (Wurtemberg);
- M. Bernhard Send,  
Ingénieur photogrammètre, Société Zeiss-Aeroto-  
pograph,  
Manille.

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU  
NORD

*Représentants :*

- M. George James Humphries,  
Directeur du Service des levés d'outre-mer,  
Direction des levés d'outre-mer  
(*Chef de la délégation*);
- Le lieutenant-colonel William Neville Morris,  
Direction du Service topographique de l'armée,  
Singapour;
- Le lieutenant-colonel Donald G. L. Wilde,  
Sous-Directeur, Direction du service topographique  
de l'armée,  
Singapour.

*Conseiller :*

M. Grafton J. Bentley,  
Géomètre principal par intérim,  
Service des terres de la Couronne et de la topo-  
graphie,  
Hong-kong.

SAINT-SIÈGE

*Représentant :*

Le Père James J. Hennessey, S. J.,  
Directeur de l'observatoire de Manille,  
Manille.

SUISSE

*Représentant :*

M. Robert Scholl,  
Ingénieur de la Société Wild Heerbrugg S.A.

SYRIE

*Représentant :*

Le général Abdul Mouin Safi,  
Directeur du Service géographique  
(*Chef de la délégation*).

*Suppléant :*

Le capitaine Kefelgazal Zaki,  
Service géographique.

THAÏLANDE

*Représentants :*

- Le général de division Busrindre Bhakdikul,  
Chef de la topographie,  
Service géographique  
(*Chef de la délégation*);
- M. Bancherd Balankura,  
Directeur général du Département de la mise en  
valeur des terres;
- M. Yong Chantrangkur,  
Sous-Directeur et Chef des constructions,  
Chemin de fer de l'Etat;
- M. Sarot Montrakun,  
Pédologue au Département de la culture du riz,  
Ministère de l'agriculture;
- Le capitaine Sapon Tongkumvongsa,  
Sous-Directeur du Service hydrographique;
- Mom Luang Pilandh Malakul,  
Chef de la Division des levés,  
Service de l'irrigation;
- M. Chootragool Sumanakate,  
Directeur des levés cadastraux,  
Département des terres;
- Le colonel Chumphon Kulkasem,  
Technicien,  
Service géographique;
- Le colonel Phoon Phon Asanachinta,  
Technicien,  
Service géographique;

Le colonel Vira Suvannus,  
 Chef de la Division de l'enseignement,  
 Service géographique;

Le colonel Burin Uppalakalin,  
 Chef de la Division des travaux géodésiques,  
 Service géographique;

M. Chamnong Debhusdin Na Ayudhya,  
 Chef de la Division de l'administration territoriale,  
 Département de l'administration locale,  
 Ministère de l'intérieur;

M. Kaset Pitakpaivan,  
 Chef de la Division des levés géologiques,  
 Département des ressources minérales;

M. Ambhorn Arunrangsri,  
 Economiste (1<sup>re</sup> classe),  
 Service national de statistique;

Le sous-lieutenant Somvhang Tandalak,  
 Maître de conférences,  
 Université de Chulalongkorn;

M. Srethvit Suvunnetr  
 Ingénieur (1<sup>re</sup> classe) à la Division de l'analyse des  
 plans et des projets des ponts et chaussées,  
 Service des études techniques et de la planification,  
 Ministère du développement national;

Le commandant d'aviation Chalong Jermjirdpol,  
 Direction du matériel,  
 Armée de l'air royale de Thaïlande;

M. Chumni Boonyobhas,  
 Chef de la Section d'inventaire des forêts,  
 Service des forêts;

Le lieutenant-colonel Banlang Khamasundara,  
 Officier cartographe,  
 Service géographique;

M. Vraluck Chatarupavanich,  
 Ingénieur (2<sup>e</sup> classe) à la Division technique,  
 Service national de l'énergie,  
 Ministère du développement national.

#### TUNISIE

##### *Représentant :*

Le commandant Moncef Charrad,  
 Etat-major de la défense nationale  
 (*Chef de la délégation*).

##### *Conseiller :*

Le capitaine Mimoun Somrani,  
 Etat-major de la défense nationale.

#### UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES

##### *Représentants :*

M. Alexandre Nikiforovitch Baranov,  
 Chef de la Direction centrale de la cartographie  
 (*Chef de la délégation*);

M. Evgueni Ivanovitch Khoudiakov,  
 Chef de section au Ministère des affaires étrangères;

M. Victor Ivanovitch Koulikov,  
 Ministère des affaires étrangères;

M. Oleg Anatolyevitch Krokhalév,  
 Attaché au Ministère des affaires étrangères  
 (*Secrétaire-interprète de la délégation*).

#### B. — *Institution spécialisée des Nations Unies*

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,  
 LA SCIENCE ET LA CULTURE

M. Wayne Albert Mills,  
 Chargé de liaison dans le domaine de la science,  
 Bureau de coopération scientifique de l'UNESCO  
 pour l'Asie du Sud-Est,  
 Djakarta.

#### C. — *Organisations intergouvernementales*

BUREAU INTERNATIONAL D'HYDROGRAPHIE

Le capitaine Aveline D. de Guzman.

ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA RECHERCHE EXPÉRI-  
 MENTALE EN PHOTOGRAMMÉTRIE

M. Anthonie van der Weele.

#### D. — *Organisations scientifiques internationales*

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE PHOTOGRAMMÉTRIE

M. Robert Scholl.

UNION GÉODÉSIQUE ET GÉOPHYSIQUE INTERNATIONALE

Le capitaine Cayetano Palma.

#### E. — *Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies*

U Nyun

Secrétaire exécutif de la Commission économique  
 pour l'Asie et l'Extrême-Orient  
 (*Représentant le Secrétaire général*);

M. Horacio Ureta,

Chef de la Section de la cartographie,  
 Département des affaires économiques et sociales  
 (*Secrétaire exécutif*);

M. Chris N. Christopher,

Section de la cartographie,  
 Département des affaires économiques et sociales  
 (*Secrétaire exécutif adjoint*);

M. Hideho Sawata,

Secrétariat de la Commission économique pour  
 l'Asie et l'Extrême-Orient  
 (*Secrétaire adjoint*).

#### DISCOURS OFFICIELS <sup>1</sup>

3. U Nyun, secrétaire exécutif de la Commission  
 économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, a ouvert

<sup>1</sup> On trouvera un résumé de ces discours dans la publication  
 intitulée *Quatrième Conférence cartographique régionale des Nations  
 Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient*, vol. 2 — *Actes de la Confé-  
 rence et documents techniques* (E/CONF./50/5).

la session de la Conférence au nom du Secrétaire général des Nations Unies, et M. Macario Peralta, Jr., ministre de la Défense nationale des Philippines, a prononcé le discours de bienvenue au nom du Président des Philippines.

#### MOTION DE REMERCIEMENTS

4. La Conférence a voté par acclamation une motion de remerciements au Gouvernement des Philippines pour les excellentes dispositions prises en vue de l'organisation de la Conférence et pour l'aimable hospitalité témoignée aux participants.

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

5. La Conférence a adopté son règlement intérieur<sup>2</sup> à l'unanimité.

#### BUREAU DE LA CONFÉRENCE

6. Les membres du Bureau, élus par la Conférence, étaient les suivants:

##### Président :

M. Macario Peralta, Jr. (*Philippines*).

##### Vice-Présidents :

M. John Dunstan Lines (*Australie*);

M. Badredine Marashi (*Iran*).

##### Rapporteur :

Le capitaine Sunil Rajendra (*Inde*).

#### ORDRE DU JOUR

7. La Conférence était saisie d'un ordre du jour provisoire (E/CONF.50/1 et Add.1) établi par le Secrétariat des Nations Unies d'après les propositions de certains gouvernements. Voici l'ordre du jour définitif que la Conférence a adopté:

1. Adoption du règlement intérieur.
2. Election du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Rapport sur la vérification des pouvoirs.
5. Constitution de comités techniques.
6. Rapports des pays sur l'avancement de leurs travaux cartographiques respectifs depuis la dernière Conférence.
7. Rapports sur les progrès accomplis dans les domaines qui ont fait l'objet des résolutions ou recommandations de la dernière Conférence.
8. Géodésie.
9. Hydrographie et océanographie.
10. Topographie et photogrammétrie.
11. Interprétation des photographies aériennes.
12. Cartes thématiques.
13. Cartes aéronautiques.

<sup>2</sup> Voir l'annexe VI.

14. Carte internationale du monde au millionième (CIM).
15. Noms géographiques.
16. Adoption du rapport de la Conférence.

#### CONSTITUTION DE COMITÉS TECHNIQUES

8. La Conférence a constitué cinq comités techniques entre lesquels elle a réparti certains points de l'ordre du jour de la manière suivante:

##### Comité I

Géodésie ..... Point 8

##### Comité II

Topographie et photogrammétrie ..... Point 10

##### Comité III

Interprétation des photographies aériennes et cartes thématiques ..... Points 11 et 12

##### Comité IV

Cartes aéronautiques, Carte internationale du monde au millionième (CIM) et noms géographiques ..... Points 13, 14 et 15

##### Comité V

Hydrographie et océanographie Point 9

#### BUREAUX DES COMITÉS TECHNIQUES

9. Les cinq comités ont constitué leurs bureaux comme suit:

##### Comité I

Président: le capitaine de frégate Marcelino S. Tabin (*Philippines*);

Vice-Président: M. Mo Tsao (*Chine*);

Rapporteur: le colonel Burin Uppalakalin (*Thaïlande*).

##### Comité II

Président: M. Yoshimichi Harada (*Japon*);

Vice-Président: le lieutenant-colonel Rudy E. Beaupain (*Indonésie*);

Rapporteur: le capitaine Teodosio N. Fojas (*Philippines*).

##### Comité III

Président: le colonel Chumphon Kulkasem (*Thaïlande*);

Vice-Président: Tuan Haji Mohammed Yatim Bin Yahaya (*Malaisie*);

Rapporteur: M. Grafton J. Bentley (*Royaume-Uni*).

##### Comité IV

Président: le commandant Moncef Charrad (*Tunisie*);

Vice-Président: le commandant Nguyen Van Quy (*République du Viet-Nam*);

Rapporteur: le commandant Joseph Bitar (*Liban*).

*Comité V*

Président: M. James Christopher Ross (*Inde*);

Vice-Président: le capitaine Sapon Tongkumvongse (*Thaïlande*);

Rapporteur: M. Manuel Abrogar, Jr. (*Philippines*).

POUVOIRS

10. Le Président a fait connaître à la Conférence que la Commission de vérification des pouvoirs, composée du Président et des deux Vice-Présidents, ayant examiné

les pouvoirs présentés par les délégations, les avait trouvés en bonne et due forme.

SÉANCE DE CLÔTURE

11. Le Président de la Conférence a félicité les délégués de leur coopération et a loué l'échange d'idées qui avait eu lieu dans le domaine de la cartographie. Le représentant du Royaume-Uni, parlant au nom des représentants, a assuré le Président que le succès de la Conférence ne serait pas oublié de longtemps. D'autres délégués ont exprimé leur satisfaction des résultats de la Conférence.

## Chapitre 2

### RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE

12. Le texte des résolutions adoptées par la Conférence est reproduit ci-après; on trouvera aux annexes I à V un résumé des travaux des comités techniques. L'annexe VII contient la liste des documents établis pour la Conférence, y compris les notes et communications techniques et les documents d'information soumis par les participants au sujet des divers points de l'ordre du jour<sup>1</sup>.

#### 1. CINQUIÈME CONFÉRENCE CARTOGRAPHIQUE RÉGIONALE DES NATIONS UNIES POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT

##### *La Conférence,*

*Remerciant* le Gouvernement australien d'avoir offert d'accueillir en Australie la cinquième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

*Recommande* au Conseil économique et social de réunir en Australie, au plus tard en mars 1967, la cinquième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

4 décembre 1964.

#### 2. CRÉATION D'UN BUREAU CARTOGRAPHIQUE DES NATIONS UNIES AU SIÈGE DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT

##### *La Conférence,*

*Rappelant* que le Conseil économique et social attache de l'importance au renforcement de la coopération et de la coordination internationale dans le domaine de la cartographie,

*Convaincue* qu'il est indispensable d'assurer la continuité des efforts de coopération dans l'intervalle des conférences et de fournir aux gouvernements des pays de la région des conseils sur les problèmes relatifs à la cartographie, ainsi que l'ont déclaré les précédentes conférences,

*Reconnaissant* que les intérêts régionaux ne peuvent être mieux servis que par un bureau cartographique régional des Nations Unies,

<sup>1</sup> On trouvera le texte *in extenso* des notes et communications techniques dans la publication intitulée *Quatrième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient*, vol. 2 — *Actes de la Conférence et documents techniques* (E/CONF.50/5).

*Recommande* qu'un Bureau de la Section de cartographie de l'Organisation des Nations Unies soit créé au siège de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, aux fins suivantes:

a) Aider les pays membres à élaborer et coordonner toutes les questions relatives à la cartographie et à coopérer dans ce domaine;

b) Donner aux pays membres des avis sur les méthodes cartographiques propres à satisfaire leurs besoins spéciaux;

c) Aider les pays membres en leur donnant les moyens d'acquérir du matériel cartographique et de s'assurer les services de cartographes pour la planification et l'exécution de programmes d'établissement de cartes terrestres et marines dans l'intérêt de leur développement économique;

d) Faciliter l'enseignement à un personnel compétent des techniques et procédés employés en cartographie.

4 décembre 1964.

#### 3. BUREAU D'INFORMATION CARTOGRAPHIQUE

##### *La Conférence,*

*Sachant gré* au Gouvernement thaïlandais des progrès tangibles qu'il a accomplis dans l'établissement du Bureau d'information cartographique, conformément à la résolution 5 de la Troisième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

*Prenant note* des travaux préliminaires effectués par le Gouvernement thaïlandais en ce qui concerne le fonctionnement des services,

1. *Recommande* aux pays de la région de continuer à apporter leur entier concours au Bureau en ce qui concerne:

a) Le rassemblement des publications cartographiques de base, des cartes et d'autres documents présentant de l'intérêt pour la région;

b) La diffusion dans les pays de la région de renseignements sur cette documentation et sur ses sources;

c) L'exécution des travaux connexes que la Conférence pourra confier au Bureau;

2. *Recommande en outre* qu'une assistance technique soit fournie, le cas échéant, au Gouvernement thaïlandais pour assurer le service du Bureau d'information cartographique, dans le cadre des programmes de coopé-



ration technique des Nations Unies (y compris le Fonds spécial), conformément à l'alinéa b de la résolution 1 de la troisième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient;

3. *Invite instamment* les pays de la région à mettre à la disposition du Bureau des cartes terrestres, aéronautiques et marines, des atlas nationaux, des tableaux d'assemblage et des rapports concernant:

1) La jonction des coordonnées géodésiques sur le plan international;

2) Le rattachement international des réseaux gravimétriques;

3) Les clefs d'interprétation des photographies;

4) Les données concernant les frontières sur lesquelles il y a accord;

5) Les eaux territoriales;

6) Les renseignements aéronautiques;

7) L'hydrographie et l'océanographie;

8) Les données séismologiques terrestres et marines; ainsi que les rapports et documents techniques de toutes les conférences cartographiques régionales des Nations Unies et d'autres éléments d'information sur l'enseignement et la recherche en matière de cartographie;

4. *Invite* les pays d'autres régions à fournir une documentation analogue.

4 décembre 1964.

#### 4. ETABLISSEMENT DE BASES POUR L'ÉTALONNAGE DES INSTRUMENTS ÉLECTRONIQUES ET ÉLECTRO-OPTIQUES

*La Conférence,*

*Reconnaissant* qu'il est de plus en plus fait usage dans la région d'instruments électroniques et électro-optiques de mesure des distances,

*Reconnaissant en outre* l'importance de l'étalonnage des instruments électroniques et électro-optiques de mesure des distances,

1. *Note* que la République des Philippines se propose d'établir une base normalisée à cette fin;

2. *Recommande* aux pays de la région qui n'ont pas de base pour l'étalonnage de leurs instruments électroniques et électro-optiques de mesure des distances d'en établir une.

4 décembre 1964.

#### 5. ÉTALONNAGE DES FRÉQUENCES PIÉZO-ÉLECTRIQUES DANS LES APPAREILS ÉLECTRONIQUES SERVANT À MESURER LES DISTANCES

*La Conférence,*

*Reconnaissant* que les fréquences piézo-électriques des appareils électroniques de mesure des distances peuvent varier avec le temps,

*Recommande* que chaque pays de la région étudie la possibilité de se procurer un matériel approprié de laboratoire pour l'étalonnage des fréquences et effectue

aussi souvent qu'il le jugera nécessaire des étalonnages de fréquences piézo-électriques.

4 décembre 1964.

#### 6. CRÉATION DE NOUVELLES STATIONS GRAVIMÉTRIQUES INTERNATIONALES DE BASE DANS LA RÉGION

*La Conférence,*

*Notant* l'importance que présente pour de nombreuses disciplines scientifiques une très grande précision des valeurs absolues de la pesanteur pour une même référence,

*Reconnaissant* qu'il est souhaitable d'établir de nouvelles stations gravimétriques absolues et que l'on dispose d'appareils de mesure gravimétrique relative très perfectionnés et pouvant être transportés,

*Consciente du fait* que cette branche d'activité est de la compétence de l'Union géodésique et géophysique internationale,

1. *Invite* l'Union géodésique et géophysique internationale à envisager la création de nouvelles stations gravimétriques internationales de base en Extrême-Orient, notamment mais non exclusivement, à Manille, Bangkok et Djakarta;

2. *Recommande* aux divers pays de la région d'envisager la création de stations gravimétriques nationales de base qui seraient elles-mêmes rattachées aux stations du réseau gravimétrique international de base.

4 décembre 1964.

#### 7. CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE MAGNÉTIQUE RÉGIONAL POUR L'ÉTALONNAGE DES INSTRUMENTS DE MESURE MAGNÉTIQUE

*La Conférence,*

*Constatant* que l'étalonnage fréquent des instruments de mesure magnétique absolue utilisés par les observatoires magnétiques de la région est une tâche importante et nécessaire,

*Constatant en outre* que les instruments de mesure magnétique absolue en usage dans la région ne sont pas étalonnés assez souvent au moyen d'un même étalon,

*Consciente* de l'importance qu'il y a à disposer de mesures du champ magnétique terrestre obtenues selon un même étalon, afin qu'elles puissent être utilisées pour des études intéressantes des disciplines scientifiques connexes,

*Reconnaissant* qu'il est souhaitable, du point de vue de l'économie, de procéder à l'étalonnage des instruments magnétiques dans un observatoire situé en un point aisément accessible de la région,

*Reconnaissant en outre* que ce domaine d'activité est de la compétence de l'Union géodésique et géophysique internationale,

1. *Invite* l'Union géodésique et géophysique internationale à envisager la création d'un observatoire magnétique régional d'étalonnage dans la région;

2. *Estime* que la fourniture d'instruments et d'installations modernes supplémentaires pour l'observatoire régional d'étalonnage en question pourrait être demandée, s'il y a lieu, dans le cadre de programmes d'assistance technique des Nations Unies.

4 décembre 1964.

## 8. SYSTÈME INTERNATIONAL DE PRÉVISION DES TSUNAMIS

### *La Conférence,*

*Notant* l'existence d'un système international de prévision des tsunamis qui fonctionne actuellement dans la région de l'océan Pacifique avec la participation de nombreux gouvernements riverains,

*Notant en outre* que les services d'alerte sont à la disposition des pays qui s'engagent à échanger avec tous les participants agréés des données sismologiques et marémétriques et à assurer une diffusion adéquate des renseignements parmi leur population,

1. *Recommande* aux Etats représentés à la Conférence qui, bien que situés dans la région du Pacifique, ne participent pas au système actuel de prévision des tsunamis, d'établir des communications internes appropriées et une administration compétente pour leur permettre d'apporter leur contribution au système, d'établir des stations sismologiques et marémétriques et d'en assurer le fonctionnement et d'intégrer leur système au système international qui fonctionne actuellement;

2. *Recommande en outre* aux Etats représentés à la Conférence qui contribuent ou désirent contribuer au système de prévision de prendre les dispositions voulues pour participer à la réunion sur les tsunamis qui aura lieu au début de 1965, à Honolulu<sup>2</sup>.

4 décembre 1964.

## 9. ECONOMIE DES LEVÉS

### ET DE LA CARTOGRAPHIE PHOTOGRAMMÉTRIQUES

#### *La Conférence,*

*Notant* l'insuffisance des renseignements dont on dispose sur le rapport qui existe entre les divers facteurs à prendre en considération lors de la préparation des levés aériens,

*Notant en outre* l'insuffisance des renseignements sur les rendements effectifs des différentes techniques et des divers matériels mis en œuvre aux différents stades des opérations de triangulation et de cartographie photogrammétriques,

<sup>2</sup> La réunion du groupe de travail de la Commission océanographique intergouvernementale sur les aspects internationaux du système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique sera organisée par le Service de topographie côtière et de géodésie des Etats-Unis (United States Coast and Geodetic Survey) sur la recommandation de la Commission océanographique intergouvernementale. Cette réunion aura pour but d'étudier les aspects internationaux du système d'alerte aux tsunamis, en vue d'assurer la meilleure coopération internationale possible à tous les stades de ce système.

*Reconnaissant* qu'il est possible, dans bien des cas, de rendre plus économique l'application des méthodes photogrammétriques en reconsidérant les spécifications cartographiques,

*Considérant* qu'il est extrêmement souhaitable de rassembler et de diffuser les résultats des études effectuées et de l'expérience acquise sur ces questions,

1. *Recommande* aux pays de la région de prêter une attention particulière aux aspects économiques de l'utilisation qu'ils font de la photogrammétrie eu égard aux spécifications cartographiques,

2. *Recommande en outre* de communiquer tous les renseignements disponibles à ce sujet au Bureau d'information cartographique de Bangkok (Thaïlande) pour qu'il les transmette aux autres pays de la région.

4 décembre 1964.

## 10. NORMALISATION DES ÉCHELLES DES CARTES DE BASE

### *La Conférence,*

*Considérant* la nécessité de disposer de cartes topographiques appropriées pour la planification et la réalisation technique des projets de développement industriel et agricole,

*Considérant en outre* que ces cartes peuvent servir de base pour l'établissement des cartes terrestres, aéronautiques et marines de caractère spécial ou thématique,

*Reconnaissant* qu'il est économique d'utiliser des cartes établies à des échelles normalisées et, éventuellement, de format normalisé,

*Reconnaissant en outre* les avantages que ces cartes présentent pour l'échange de renseignements techniques entre pays voisins,

1. *Recommande* aux services cartographiques de la région d'établir les cartes nationales de base aux échelles suivantes: 1:25 000, 1:50 000, 1:250 000, 1:1 000 000, 1:2 000 000 et 1:5 000 000;

2. *Prie* les pays développés d'aider les pays de la région en leur fournissant, sur leur demande, soit contre paiement au prix coûtant, soit à titre d'échange, tous les éléments de reproduction dont leurs services cartographiques pourront disposer.

4 décembre 1964.

## 11. ECHANGE DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA CONCEPTION DES CARTES

### *La Conférence,*

*Prenant note* avec intérêt de la communication du Royaume-Uni sur la conception des cartes au 1:25 000 et aux échelles inférieures permettant l'emploi d'un nombre minimum de couleurs à l'impression<sup>3</sup>,

*Notant en outre* l'économie qui résulte de l'emploi d'un nombre de planches aussi réduit que le permettent les spécifications,

<sup>3</sup> Document E/CONF.50/L.33, « *The design of maps at 1:25 000 and smaller scales using a minimum number of printing colours* ».

1. *Recommande* que la libre communication de renseignements sur la présentation des cartes se poursuive après la Conférence;

2. *Recommande en outre* que ces renseignements soient envoyés au Bureau d'information cartographique de Bangkok (Thaïlande) pour qu'il les communique ensuite aux services cartographiques de la région.

4 décembre 1964.

## 12. LA PRISE DE VUES AU MOYEN D'OBJECTIFS TRÈS GRANDS-ANGULAIRES

*La Conférence,*

*Prenant en considération* les rapports présentés au sujet des applications de la prise de vues au moyen d'objectifs très grands-angulaires et les résultats qui en ont été obtenus jusqu'à présent,

*Reconnaissant* que, pour l'établissement de cartes à différentes échelles, l'emploi de cette méthode est beaucoup plus économique que la prise de vues à l'aide d'objectifs normaux ou grands-angulaires: réduction du nombre de lignes de vol, réduction du nombre d'images plastiques et réduction du volume de travail pour la préparation photogrammétrique, par exemple,

*Recommande* que la pratique de la prise de vues au moyen d'objectifs très grands-angulaires soit sérieusement envisagée dans tous les cas où elle est possible.

4 décembre 1964.

## 13. INTERPRÉTATION DES PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES

*La Conférence,*

*Reconnaissant* la nécessité de disposer de personnel formé à l'interprétation des photographies pour répondre aux besoins de la géologie, du génie civil et de l'industrie et pour effectuer l'inventaire des ressources naturelles, notamment en ce qui concerne les forêts, les sols et les eaux,

*Recommande* la création en Inde, au Japon, aux Philippines et en Thaïlande de quatre centres sous-régionaux de formation à l'interprétation des photographies.

4 décembre 1964.

## 14. CARTES THÉMATIQUES ET ATLAS NATIONAUX

*La Conférence,*

*Consciente* de l'importance que revêt l'établissement de cartes thématiques et de la nécessité de normaliser les spécifications de ces cartes et des atlas nationaux,

*Considérant :*

a) Qu'il existe de nombreux sujets pour lesquels on peut dresser des cartes spéciales, en tenant compte des besoins de chaque pays;

b) Qu'il est souhaitable de normaliser les spécifications;

c) Que les pays en voie de développement de la région ont grand besoin de cartes thématiques;

d) Qu'un vaste échange de cartes thématiques est nécessaire entre les pays intéressés en vue d'une planification économique commune;

*Recommande* à la cinquième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient de créer un comité des cartes thématiques et des atlas nationaux.

4 décembre 1964.

## 15. ATLAS ÉCONOMIQUE RÉGIONAL POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT

*La Conférence,*

*Notant* que le Gouvernement thaïlandais est prêt à entreprendre l'établissement et la publication d'un atlas économique régional dans les deux ans qui suivront la date de clôture de la quatrième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

*Considérant* que les pays de la région ont besoin, aux fins d'une planification économique commune, de cartes économiques illustrant les sujets suivants: ressources forestières; ressources hydrauliques; classification des sols; transports; ressources minérales; géologie; superficie des terres (avec indication de la répartition relative des terres faisant l'objet d'un titre foncier, des terres boisées et des terres réservées); utilisation des terres; ressources en énergie électrique; ressources énergétiques industrielles; population; parcs nationaux et réserves zoologiques,

*Recommande :*

a) Que tous les pays intéressés et les pays de la région d'Asie et d'Extrême-Orient coopèrent avec le Gouvernement thaïlandais en fournissant dès que possible, au plus tard en octobre 1965, des documents de base au Service géographique royal de Thaïlande à Bangkok (Thaïlande) afin que la préparation de l'ouvrage soit terminée vers le mois d'octobre 1966 et que la publication ait lieu vers le mois d'octobre 1967;

b) Que l'échelle des cartes de base envoyées à Bangkok, soit 1:1 000 000 ou, à défaut, une échelle qui ne soit en aucun cas inférieure à 1:5 000 000;

c) Que le Gouvernement thaïlandais demande à l'Organisation des Nations Unies de fournir des services d'experts de l'assistance technique pour l'établissement et la reproduction des cartes de cet atlas;

d) Que toutes les feuilles établies soient communiquées, avant leur publication, aux pays intéressés qui auront fourni des documents de base, et qu'un groupe de travail<sup>4</sup> se réunisse à Bangkok, dans les deux ans qui suivront la présente Conférence pour examiner le projet d'atlas définitif;

e) Que les spécifications générales de l'atlas soient les suivantes:

<sup>4</sup> Les pays membres du groupe de travail sont la Chine, Israël, le Japon, les Philippines et la Thaïlande (dont le représentant est secrétaire du groupe).

- i) Echelle de publication 1:5 000 000, à moins que le groupe de travail ne suggère de publier certaines parties de l'atlas à l'échelle 1:1 000 000;
- ii) Emploi de la projection conique conforme de Lambert;
- iii) Découpage rectangulaire des feuilles, correspondant le cas échéant à celui qui est indiqué dans les spécifications de la Carte internationale du monde au millionième (CIM);
- iv) Représentation des caractéristiques topographiques selon les spécifications de la CIM; impression de tous les noms en caractères latins et étroite conformité avec le système universel de trichromie modifiée en ce qui concerne les signes et les couleurs des cartes thématiques.

4 décembre 1964.

#### 16. CARTE INTERNATIONALE DU MONDE AU MILLIONIÈME (CIM)

##### *La Conférence,*

*Prenant note avec intérêt* des travaux et des résultats de la Conférence technique des Nations Unies sur la Carte internationale du monde au millionième (CIM) qui s'est tenue à Bonn (République fédérale d'Allemagne) en 1962, et de la Conférence technique sur les teintes hypsométriques à employer pour la Carte internationale du monde au millionième tenue à Edimbourg (Ecosse) en 1964, ainsi que des décisions unanimes prises à ces conférences,

*Consciente* de l'importance des spécifications adoptées à la Conférence de Bonn,

*Reconnaissant* que les pays de la région sont favorables à l'établissement d'un ensemble uniforme de spécifications pour la production de la Carte internationale du monde au millionième,

*Reconnaissant en outre* l'importance de ces spécifications en ce qui concerne le fond de la Carte aéronautique du monde au 1:1 000 000 de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et le fond d'autres cartes spéciales,

1. *Recommande* la constitution, à la présente Conférence, d'un groupe de travail<sup>5</sup> chargé de favoriser et d'établir la liaison avec l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de l'aviation civile internationale et les services cartographiques des pays de la région pour que soient utilisées, autant que possible, les spécifications communes à la Carte internationale du monde au millionième et à la Carte aéronautique du monde de l'OACI pour l'établissement de manuscrits de base en vue de publications ultérieures dans l'une ou l'autre des deux séries;

2. *Recommande en outre* que le groupe de travail fasse rapport périodiquement aux pays qui participent à la Conférence sur les progrès accomplis dans ces travaux.

4 décembre 1964.

<sup>5</sup> Les membres du groupe de travail sont la Chine, le Japon, la Malaisie et les Philippines.

#### 17. NOMS GÉOGRAPHIQUES

##### *La Conférence,*

*Tenant compte* du rapport présenté à New York en 1960 par le Groupe d'experts des noms géographiques<sup>6</sup> et des décisions adoptées à la Conférence technique des Nations Unies sur la Carte internationale du monde au millionième tenue à Bonn en 1962<sup>7</sup>,

*Notant* que le Conseil économique et social a décidé, à sa trente-septième session, de convoquer en 1967 une conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques,

*Consciente* de l'importance fondamentale de cette conférence,

*Reconnaissant* que, pour être fructueuse, la conférence doit recevoir du Groupe d'experts des noms géographiques une documentation complète sur les problèmes existants, ainsi qu'une analyse des systèmes actuels de translittération,

*Reconnaissant en outre* que cette condition ne sera elle-même réalisée que si les divers pays fournissent des renseignements complets,

1. *Engage* les pays de la région à participer à la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques;

2. *Recommande* à ces pays de créer des groupes de travail nationaux composés d'experts des noms géographiques et chargés de fournir sur les pratiques suivies dans leur pays en ce qui concerne les noms géographiques un exposé aussi complet que possible, dont l'Organisation des Nations Unies pourra tirer parti pour préparer la Conférence.

4 décembre 1964.

#### 18. CENTRES DE FORMATION D'HYDROGRAPHES

##### *La Conférence,*

*Consciente* du fait que la navigation sera facilitée par l'uniformisation des méthodes et techniques employées en hydrographie tant pour exécuter les levés que pour dresser les cartes,

*Reconnaissant* que la qualité et la couverture globale des cartes de navigation établies par les services qui en sont chargés dans la région dépendent essentiellement des disponibilités en personnel qualifié,

*Reconnaissant en outre* qu'à une époque où l'on emploie des appareils électroniques pour déterminer les positions et mesurer les distances, il importe au plus haut point d'enseigner de façon adéquate l'étalonnage et l'utilisation de ces instruments,

*Recommande* que soit encouragée par la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient la création de centres sous-régionaux de formation d'hydrographes

<sup>6</sup> Voir Nations Unies, *La cartographie mondiale*, vol. VII (n° de vente: 62.I.25), p. 9 à 21.

<sup>7</sup> Voir *Conférence technique des Nations Unies sur la Carte internationale du monde au millionième*, vol. 2 — *Spécifications de la Carte internationale du monde au millionième (CIM)* (n° de vente: 63.I.20), p. 16 et 17.

en Inde et au Japon et que ces centres bénéficient de services d'experts sous forme d'avis et d'assistance pour l'emploi des méthodes et techniques les plus récentes ainsi que pour la formation de personnel, selon les besoins.

4 décembre 1964.

#### 19. EMPLOI DU SYSTÈME MÉTRIQUE DANS LES CARTES DE NAVIGATION

*La Conférence,*

*Constatant* la nécessité d'assurer une représentation uniforme des détails bathymétriques et topographiques sur les cartes de navigation se rapportant aux eaux de la région,

*Constatant en outre* que les organismes et services qui s'occupent de l'établissement des cartes hydrographiques, soit à l'échelon mondial, soit dans la région, indiquent sur leurs cartes les profondeurs soit en pieds et brasses, soit en mètres, soit en ces deux systèmes d'unités,

*Consciente* du fait que les navigateurs sont obligés d'employer des cartes comportant différents systèmes de mesure,

*Reconnaissant* l'importance d'un système uniforme de mesure,

*Recommande* que les services cartographiques régionaux adoptent le système uniforme ci-après pour l'inscription des profondeurs:

a) Les séries de cartes des régions côtières établies à une échelle égale ou supérieure au 1:50 000 seront éventuellement converties au système métrique à la première occasion;

b) On établira autant que possible toutes les rééditions en appliquant le système métrique.

4 décembre 1964.

#### 20. ETUDE COMMUNE DU KURO SHIO (COURANT CHAUD DU JAPON)

*La Conférence,*

*Rappelant* que la Commission océanographique intergouvernementale, à sa troisième session en juin 1964, a adopté en tant que programme officiel l'étude en commun du Kuro Shio,

*Consciente* du fait que ce programme, par son caractère d'étude scientifique, peut intéresser tous les pays,

*Reconnaissant* que les travaux cartographiques que comprend l'étude commune constituent un élément important de cette entreprise,

1. *Invite* les pays intéressés disposés à participer à l'exécution de ce programme à donner tout leur appui au projet;

2. *Recommande* la constitution d'un groupe de travail<sup>8</sup> chargé d'établir la liaison aux fins de cette étude commune, entre l'Organisation des Nations Unies, la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Commission océanographique intergouvernementale et les pays intéressés;

3. *Recommande en outre* que le groupe de travail fasse rapport périodiquement sur ses travaux aux pays de la région ainsi qu'aux autres pays intéressés.

4 décembre 1964.

#### 21. ETUDE OCÉANOGRAPHIQUE RÉGIONALE D'UNE PARTIE DE LA MER DE CHINE MÉRIDIONALE

*La Conférence,*

*Constatant* qu'une partie importante des eaux internationales de la mer de Chine méridionale, qui s'étend vers l'ouest sur une distance d'environ 300 milles à compter du 113<sup>e</sup> méridien est et vers le nord jusqu'à près de 15<sup>e</sup> de latitude nord, abstraction faite des eaux territoriales qui entourent diverses îles, a jusqu'à présent fait l'objet de levés insuffisants, ce qui rend la navigation dangereuse dans cette région,

*Constatant en outre* que cette zone contient d'importantes ressources naturelles,

*Consciente* de la nécessité d'effectuer le levé de cette région pour délimiter les chenaux navigables et y assurer la sécurité de la navigation, ainsi que de rassembler des données sur la pêche et d'autres ressources,

*Reconnaissant* que c'est par un effort commun de coopération des pays situés en bordure de cette région, avec le concours complémentaire d'autres pays intéressés, que ces levés pourront être exécutés le plus promptement,

*Reconnaissant en outre* que les pays limitrophes de cette zone n'ont peut-être pas les moyens d'entreprendre l'exécution d'un projet de cette ampleur,

1. *Invite* l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Commission océanographique intergouvernementale et les pays intéressés disposant de ressources techniques à participer à l'exécution d'un programme échelonné où la priorité sera attribuée aux levés hydrographiques les plus urgents;

2. *Recommande* qu'un premier groupe de travail<sup>9</sup> composé de représentants des pays intéressés et disposés à participer à ce projet soit constitué et éventuellement élargi.

4 décembre 1964.

<sup>8</sup> Le groupe se compose de représentants des services cartographiques des pays suivants: Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Japon, Philippines, République du Viet-Nam et Union des Républiques socialistes soviétiques; le délégué du Japon en est le secrétaire.

<sup>9</sup> Ce groupe de travail est composé de représentants des services cartographiques des pays suivants: Chine, États-Unis d'Amérique, Malaisie, Philippines, République du Viet-Nam et Thaïlande; le délégué des Philippines en est le secrétaire.

22. MOTION DE REMERCIEMENTS  
AU GOUVERNEMENT PHILIPPIN

*La Conférence,*

*Exprime ses vifs remerciements au Gouvernement  
de la République des Philippines pour les excellentes*

dispositions qu'il a bien voulu prendre en vue de l'organisation de la quatrième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient ainsi que pour l'hospitalité généreuse qu'il a témoignée à chacun des participants.

*4 décembre 1964.*

## ANNEXES

### Annexe 1

#### RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU COMITÉ I (GÉODÉSIE)

##### TRIANGULATION

Dans son mémoire intitulé « Adjustment of South Asia triangulation, 1963, and its possible use » (Compensation de la triangulation de l'Asie méridionale, 1963, et possibilités d'utilisation) [E/CONF.50/L.34], le Royaume-Uni a souligné qu'il importait d'achever la compensation du réseau de triangulation couvrant les régions situées aux frontières qui séparent respectivement l'Iran de l'Afghanistan et la Birmanie méridionale de la Thaïlande. L'accent est mis sur le fait que, lorsque ces travaux seront terminés, il sera possible de faire la jonction des points géodésiques de l'Asie méridionale en un même réseau normalisé s'étendant de l'Iran à la Birmanie.

Dans une communication intitulée « Maintaining the Canada-United States boundary » (Le maintien de la frontière entre le Canada et les Etats-Unis) [E/CONF.50/L.91], le Canada a présenté un aperçu de l'organisation de la Commission de la frontière internationale qui sépare les deux pays, et exposé comment la Commission apporte son concours pour délimiter la frontière commune entre les deux pays, et de quelle manière cette frontière est maintenue. Il est mentionné dans ce document que des cartes topographiques ont déjà été publiées et que des déterminations et observations géodésiques sont effectuées périodiquement pour établir la position des bornes-frontières et des points de repère. Les résultats obtenus sont publiés.

La communication des Philippines intitulée « Proposed first-order triangulation of the Philippines » (Projet de triangulation du premier ordre des Philippines) [E/CONF.50/L.79] contient un exposé des nouveaux travaux que ce pays compte entreprendre afin d'achever un levé par triangulation du premier ordre qui s'étendra à tout l'archipel et sera rattaché aux réseaux d'Indonésie et de Malaisie.

##### APPAREILS ÉLECTRONIQUES SERVANT A MESURER LES DISTANCES

Les Etats-Unis d'Amérique, les Philippines et le Royaume-Uni ont présenté des communications relatives aux appareils électroniques servant à mesurer les distances; ils y ont exposé l'expérience qu'ils ont acquise dans l'utilisation de ces appareils pendant les trois dernières années. Les Etats-Unis d'Amérique ont signalé que l'un des services cartographiques de ce pays, le Service de topographie côtière et de géodésie, a établi près de Washington (D. C.) une courte base normalisée de 1,8 kilomètre, sur laquelle les appareils électroniques servant à mesurer les distances peuvent être étalonnés. Les nouveaux appareils électro-optiques et à micro-ondes et les essais auxquels ils ont été soumis ont fait l'objet d'un échange de vues prolongé au Comité. Ce dernier a reconnu l'importance qu'il y a à établir des bases permettant d'étalonner les appareils électroniques de mesure des distances lors des travaux géo-

désiques actuels et futurs et il a soumis deux projets de résolution à l'approbation de la Conférence <sup>a</sup>.

##### TRAVAUX GÉODÉSQUES A L'AIDE DE SATELLITES

Les Etats-Unis d'Amérique ont présenté, sous le titre « The use of artificial earth satellites for geodetic measurements » (L'utilisation des satellites artificiels de la terre pour les mesures géodésiques) [E/CONF.50/L.45], un mémoire sur l'expérience acquise en matière de géodésie par satellite. L'un des aspects importants de l'utilisation de satellites pour la détermination des mesures géodésiques est l'intérêt de leur emploi sur les longues distances qu'il était impossible de couvrir avec une exactitude satisfaisante par les techniques traditionnelles. Le Comité a noté que les Etats-Unis d'Amérique ont établi, à l'aide de satellites de la terre, quatre réseaux rattachés à des points géodésiques au sol déjà connus.

Deux communications de la France, intitulées « La géodésie par satellite » (E/CONF.50/L.93) et « Détermination de la position du satellite Echo I » (E/CONF.50/L.123), avaient trait à la première jonction géodésique effectuée par satellite entre l'Europe et l'Afrique, en mai 1964. Le satellite observé en l'occurrence était Echo I, lancé par les Etats-Unis d'Amérique. L'intérêt principal de cette opération était de donner à l'Institut géographique national la possibilité d'expérimenter de nouvelles méthodes, avec emploi d'appareils de mesure de fabrication récente. Elle devait également permettre d'apprécier la précision des jonctions géodésiques effectuées en 1876 et en 1879 entre la France et l'Algérie. Une autre communication présentée par les Etats-Unis d'Amérique sous le titre « The method of passive satellite triangulation » (La méthode de triangulation par satellite passif) [E/CONF.50/L.57] décrivait une triangulation géométrique tridimensionnelle permettant d'établir un meilleur réseau mondial de référence, de remplacer les méthodes lentes des longues chaînes de triangulation, de réaliser un réseau de référence tridimensionnel unifié et d'obtenir la fidélité géométrique nécessaire pour la création d'un système mondial de stations de pistage des satellites.

##### NIVELLEMENT

La communication des Etats-Unis d'Amérique intitulée « Progress on precise levelling and study of vertical crustal movement in the United States » (Progrès accomplis en ce qui concerne le nivellement de précision et l'étude du mouvement vertical de l'écorce terrestre aux Etats-Unis) [E/CONF.50/L.28] a été jugée

<sup>a</sup> Ces textes ont été adoptés sous la forme de la résolution 4, « Etablissement de bases pour l'étalonnage des instruments électroniques et électro-optiques », et de la résolution 5, « Etalonnage des fréquences piézo-électriques dans les appareils électroniques servant à mesurer les distances ».

importante par le Comité. Elle expose les méthodes et techniques utilisées pour effectuer le nivellement de précision et montre comment les opérations de nivellement contribuent à l'étude des mouvements verticaux de l'écorce terrestre dans ce pays.

#### PESANTEUR ET GÉOMAGNÉTISME

Le Comité a estimé que des résultats importants avaient été fournis par les opérations gravimétriques dont l'exécution se poursuit dans toutes les parties du monde. Il a constaté que les pays n'ont pas tous établi des stations de base et, d'autre part, il a reconnu que, pour rattacher ultérieurement les valeurs mesurées de la pesanteur à un réseau international, il faudra créer une station gravimétrique régionale de base. Cette nécessité a été soulignée dans une brève communication des Philippines intitulée « Création d'une station gravimétrique régionale de base » (E/CONF.50/L.6); le Comité a rédigé sur cette question un projet de résolution<sup>b</sup> concernant spécialement la création de stations de base dans la région.

Des mémoires sur cette question ont été présentés sous les titres suivants: « Désignation d'un observatoire magnétique régional où pourraient être étalonnés les instruments de mesure magnétique » (E/CONF.50/L.7) et « Geomagnetic instrumentation and data centre activities » (Appareils de mesure géomagnétique et activités des centres récepteurs de données) [E/CONF.50/L.55], par les Philippines et les Etats-Unis respectivement. Etant donné que la plupart des instruments de mesure magnétique utilisés dans les différents observatoires du monde sont étalonnés à des points différents et non à un observatoire central, il a été suggéré qu'un observatoire magnétique régional permettrait d'améliorer la précision des mesures du champ magnétique terrestre et fournirait un étalon de mesure pouvant être utilisé pour toutes les disciplines scientifiques. Le Comité a soumis un projet de résolution<sup>c</sup> à l'approbation de la Conférence.

<sup>b</sup> Adopté en tant que résolution 6, « Création de nouvelles stations gravimétriques internationales de base dans la région ».

<sup>c</sup> Adopté en tant que résolution 7, « Création d'un observatoire magnétique régional pour l'étalonnage des instruments de mesure magnétique ».

#### SISMOLOGIE

En matière de sismologie, le Comité a examiné trois mémoires relatifs aux tsunamis de la région du Pacifique et de l'océan Indien. Le premier, intitulé « Travaux sismologiques accomplis en Thaïlande » (E/CONF.50/L.26), était présenté par la Thaïlande. Le deuxième, intitulé « An international tsunami warning system for the Pacific » (Système international de prévision des tsunamis pour le Pacifique) [E/CONF.50/L.48], et le troisième, intitulé « Tsunami — the story of the seismic sea-wave warning system » (Les tsunamis: historique du système de prévision des raz de marée d'origine sismique) [E/CONF.50/L.75], étaient présentés par les Etats-Unis d'Amérique. Le premier souligne la nécessité de créer un plus grand nombre de stations sismologiques réparties dans toute la région et les deux autres exposent les progrès actuellement accomplis dans le cadre du système international de prévision des tsunamis qui fonctionne dans le Pacifique. Un système d'alerte de ce genre présente la plus grande importance, car les pays en bordure de l'océan Pacifique ou de l'océan Indien ont été éprouvés, ces dernières années, par les effets dévastateurs des tsunamis. Au cours du débat, les Etats-Unis d'Amérique ont appelé l'attention du Comité sur le fait qu'au début de 1965 le groupe de travail de la Commission océanographique intergouvernementale chargée d'étudier les aspects internationaux du système d'alerte aux tsunamis du Pacifique tiendra une réunion organisée par le Service de topographie côtière et de géodésie des Etats-Unis. Cette réunion a pour objet de permettre d'examiner les aspects internationaux du système d'alerte aux tsunamis et, en même temps, d'assurer la meilleure coopération internationale possible à tous les stades du fonctionnement de ce système. Le Comité a constaté l'importance de cette question et a soumis un projet de résolution<sup>d</sup> à l'approbation de la Conférence.

Les Etats-Unis d'Amérique ont d'autre part présenté un document intitulé « Emergency charting of the Alaska earthquake disaster area » (Travaux de cartographie exécutés d'urgence dans la région de l'Alaska dévastée par un séisme) [E/CONF.50/L.72], qui expose les enseignements d'une opération qui a consisté à dresser la carte d'une région aussitôt après un séisme catastrophique.

<sup>d</sup> Adopté en tant que résolution 8, « Système international de prévision des tsunamis ».

## Annexe II

### RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU COMITÉ II (TOPOGRAPHIE ET PHOTOGRAMMÉTRIE)

#### UTILISATION DE L'ORTHOPHOTOSCOPE ET DES ORTHOPHOTOGRAPHIES

Le Comité était saisi des documents suivants: « Utility of photo maps » (Utilité des photoplans) [E/CONF.50/L.64], présenté par le Japon; « New Developments in orthophotography » (Faits nouveaux dans le domaine de l'orthophotographie) [E/CONF.50/L.44], présenté par les Etats-Unis d'Amérique; « Procurement of cartographic data by means of ortho-projection of aerial photographs » (Obtention de données cartographiques au moyen de la projection orthoscopique de photographies aériennes) [E/CONF.50/L.73], présenté par la République fédérale d'Allemagne. Le Comité a noté que la production des photoplans et l'utilisation de l'orthophotographie se perfectionnent constamment. Dans sa communication, le Japon traitait, d'autre part, de la production manuelle de cartes en courbes de niveau obtenues par photographie et analogues, quant au principe, aux « orthophotographies », au moyen d'instruments ordinaires de photogrammétrie, à l'exclusion de tout matériel spécial. Le Comité a noté avec intérêt que, depuis la troisième Conférence cartographique

régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient, de nombreux progrès ont été accomplis dans le domaine de la photogrammétrie, tant en ce qui concerne les techniques que le matériel, et que les études se poursuivent.

#### FAITS NOUVEAUX ET EXPÉRIENCE ACQUISE EN MATIÈRE D'AÉROTRIANGULATION

Le Comité a pris note des documents techniques qui lui ont été présentés, l'un par la France sous le titre « La compensation de grands blocs d'aérotriangulation sur un calculateur électronique de capacité réduite » (E/CONF.50/L.104), l'autre par le Japon sous le titre « Aerial triangulation in Japan » (L'aérotriangulation au Japon) [E/CONF.50/L.84]. D'autre part, le Royaume-Uni a présenté un mémoire intitulé « Aerotriangulation by observation of independent models » (L'aérotriangulation par observation de modèles indépendants) [E/CONF.50/L.60]. Une communication présentée par les Etats-Unis d'Amérique sous le titre « Analytic



aérotriangulation » (L'aérotriangulation analytique) [E/CONF.50/L.54] traitait de la triangulation analytique et semi-analytique telle qu'elle est utilisée par le Service des levés géologiques des Etats-Unis, ainsi que de la triangulation analytique destinée au resserrement du canevas, telle qu'elle est utilisée par le Service de topographie côtière et de géodésie des Etats-Unis.

Dans un document intitulé « Mapping of extensive little-explored territories on 1:25,000, 1:100,000 and 1:200,000 scales » (Cartographie aux échelles 1:25 000, 1:100 000 et 1:200 000 de vastes territoires peu explorés) [E/CONF.50/L.77], l'Union des Républiques socialistes soviétiques a communiqué de nombreux renseignements fournis par l'expérience dans l'emploi de l'aérotriangulation pour la cartographie des grands territoires peu explorés.

Le débat a fait apparaître une tendance à justifier la pleine exploitation des possibilités d'emploi des ordinateurs électroniques en photogrammétrie en vue d'utiliser l'aérotriangulation pour accroître la densité des points géodésiques. Le Comité a reconnu que les pays en voie de développement avaient un besoin urgent d'établir les cartes de vastes régions et il a constaté l'importance de l'aérotriangulation pour la rapidité et l'économie des opérations cartographiques. Toutefois, on ne pouvait pas sous-estimer le coût de l'utilisation des ordinateurs électroniques, spécialement en ce qui concerne les pays en voie de développement; aussi les mémoires présentés sur l'aérotriangulation ont-ils réaffirmé le bien-fondé de la résolution 10 de la troisième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient<sup>a</sup> relative aux possibilités que semblent offrir les techniques de la mécanographie et des calculatrices électroniques pour la triangulation aérienne; en outre, le Comité a de nouveau exprimé son avis dans le projet de résolution<sup>b</sup> qu'il a soumis à l'approbation de la Conférence.

#### PROGRÈS DES TECHNIQUES DE TRAÇAGE

Le Comité a pris note avec intérêt des renseignements fournis dans les documents techniques présentés à ce sujet. Depuis la dernière Conférence, des perfectionnements ont été obtenus en matière de traçage ainsi que dans le dessin des cartes topographiques et des cartes thématiques. Des progrès notables ont été réalisés par le Japon dans l'utilisation des bandes transparentes enduites et l'application de la méthode de traçage lumineux par l'emploi d'un composé coloré photochimique et de procédés d'impression électroniques; l'exposé en est fait dans le document intitulé « Outline of scribing techniques used in Japan » (Aperçu des techniques de traçage employées au Japon) [E/CONF.50/L.84].

Plusieurs pays, notamment la République fédérale d'Allemagne, les Etats-Unis d'Amérique, la Thaïlande et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, ont pris une part active au débat et ont fait part des enseignements qu'ils ont tirés de l'expérience en matière de traçage et dans l'emploi de traceuses automatiques. Un échange de vues a eu lieu sur les avantages et les inconvénients des différentes pointes-aiguilles à tracer, en acier, en saphir et en diamant. Les nouvelles techniques de traçage ont permis d'économiser beaucoup de temps dans la préparation des cartes.

Le Comité a noté avec intérêt les renseignements contenus dans le mémoire présenté par Israël sous le titre « Remarques sur les applications du coordinatographe électronique pour l'exécution des levés (E/CONF.50/L.18) et les enseignements qui se dégagent de l'application de ce système, tels qu'ils sont exposés dans ce document. Plusieurs communications relatives à l'emploi du coordinatographe électronique dans l'exécution des levés ont été présentées au Comité, notamment par les Philippines: « Problèmes techniques posés par l'établissement du cadastre photogrammétrique

<sup>a</sup> Voir *Troisième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient, vol. I — Rapport de la Conférence* (n° de vente: 62.I.14), p. 10, résolution 10.

<sup>b</sup> Adopté en tant que résolution 9, « Economie des levés et de la cartographie photogrammétriques ».

trique numérique » (E/CONF.50/L.15) et par le Japon: « Development of photogrammetry and electronic data processing equipment for highway design in Japan » (Mise au point de matériel de photogrammétrie et de traitement électronique de l'information pour l'établissement des plans de construction routière au Japon) [E/CONF.50/L.114].

Les possibilités futures d'emploi du coordinatographe électronique pour l'exécution des levés ont été soulignées dans ces communications, où il était fait état des économies de temps possibles dans l'exécution des travaux de restitution.

#### PRACTIQUE DE LA PRISE DE VUES AU MOYEN D'OBJECTIFS TRÈS GRANDS-ANGULAIRES ET EMPLOI D'INSTRUMENTS CORRESPONDANTS POUR L'ÉTABLISSEMENT DES CARTES

Le Comité a noté avec intérêt les communications suivantes dont la Conférence a été saisie concernant le recours, en cartographie, à la prise de vues au moyen d'objectifs très grands-angulaires, à savoir: « Preliminary Investigations into the accuracy of 1:10,000 topographic maps from super-wide-angle photographs » (Etude préliminaire sur le degré d'exactitude des cartes topographiques au 1:10 000 établies à partir de photographies prises au moyen d'objectifs très grands-angulaires) [E/CONF.50/L.71], présentée par la République arabe unie, « Mapping of extensive little-explored territories on 1:25,000, 1:100,000 and 1:200,000 scales » (Cartographie aux échelles 1:25 000, 1:100 000 et 1:200 000 de vastes territoires peu explorés) [E/CONF.50/L.77], présentée par l'Union des Républiques socialistes soviétiques, et « Instrument systems for ultra-wide-angle mapping » (Appareillage pour l'emploi en cartographie de photographies prises au moyen d'objectifs ultra-grands-angulaires) [E/CONF.50/L.79], « Some tests on the use of super-wide-angle photography for plotting at large scales » (Quelques essais d'utilisation de la photographie à très grand angle de champ pour la restitution aux grandes échelles) [E/CONF.50/L.80] et « The present requirements in instruments and methods for the intensive use of photogrammetry in small-scale mapping » (Conditions requises actuellement des instruments et des méthodes propres à l'emploi intensif de la photogrammétrie pour l'établissement de cartes à petite échelle) [E/CONF.50/L.124], présentée par la Suisse. Ces documents faisaient état de la large utilisation d'appareils de prise de vues à objectif très grand-angulaire et montraient que les résultats obtenus étaient très encourageants. Le Comité a pris note de la possibilité d'utiliser des photographies prises au moyen d'objectifs très grands-angulaires pour l'établissement de cartes à une échelle égale ou supérieure au 1:25 000. Les Pays-Bas ont toutefois mentionné certains inconvénients, notamment en ce qui concerne la préparation des assemblages photographiques et les instruments servant à l'aérotriangulation et à la restitution. Le Comité, tenant compte des observations faites par les Pays-Bas, a conclu qu'il était nécessaire de poursuivre les études, mais, étant donné les avantages financiers de la photographie à très grand angle de champ, il a soumis à l'approbation de la Conférence un projet de résolution<sup>c</sup> recommandant que l'emploi de cette méthode soit sérieusement envisagé dans tous les cas où il est possible.

#### CONCEPTION CARTOGRAPHIQUE PERMETTANT L'EMPLOI D'UN NOMBRE MINIMUM DE COULEURS A L'IMPRESSION

Le Comité a noté avec beaucoup d'intérêt les enseignements tirés par le Royaume-Uni de la préparation de la carte au 1:25 000 et exposés dans le document intitulé « The design of maps at 1:25,000 and smaller scales using a minimum number of printing colours » (Conception cartographique permettant l'emploi d'un nombre minimum de couleurs pour l'impression des cartes

<sup>c</sup> Adopté en tant que résolution 12, « La prise de vues au moyen d'objectifs très grands-angulaires ».

au 1:25 000 et aux échelles inférieures) [E/CONF.50/L.33]. Le Comité a reconnu que l'emploi d'un nombre minimum de couleurs à l'impression des cartes à petite échelle serait économiquement avantageux pour les pays en voie de développement. Il est convenu de soumettre à ce sujet un projet de résolution<sup>d</sup> à l'approbation de la Conférence.

#### AVANTAGE ÉCONOMIQUE DE L'EMPLOI DES PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES POUR L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES CARTOGRAPHIQUES NATIONAUX

Plusieurs documents présentés à la Conférence ont mis en relief les économies que permet de réaliser l'emploi de photographies aériennes pour l'exécution des programmes cartographiques nationaux. Cette question a été traitée de façon complète dans les trois documents suivants: « L'aspect économique des applications de la photographie aérienne dans les programmes nationaux de cartographie » (E/CONF.50/L.4), présenté par les Pays-Bas, « Dam site survey by aerial photogrammetry » (Levé aérophotogrammétrique des emplacements de barrage) [E/CONF.50/L.99], présenté par les Philippines, et « An economical experience in topographic mapping » (Une opération économique d'établissement de cartes topographiques) [E/CONF.50/L.119], présenté par le Japon.

Le Comité a noté avec intérêt l'économie relative que représente pour les divers pays l'emploi en cartographie des photographies aériennes au lieu des méthodes classiques de levé, et il a recommandé d'utiliser largement la photogrammétrie pour l'exécution des

<sup>d</sup> Adopté en tant que résolution 11, « Echange de renseignements concernant la conception des cartes ».

programmes nationaux de cartographie des pays en voie de développement. Il est apparu, à l'examen des communications soumises, que l'emploi des photographies aériennes est la meilleure formule transactionnelle eu égard à la fois au besoin d'une assez grande précision d'ensemble et aux coûts.

Dans un document présenté par les Etats-Unis d'Amérique sous le titre « Automated mapping systems » (Automatisation en cartographie) [E/CONF.50/L.88], des indications détaillées étaient données sur l'emploi de procédés automatiques de restitution pour l'établissement rapide de cartes à grande échelle, ainsi que sur les progrès accomplis en matière de lettrage automatique, de rectification photogrammétrique, d'assemblage photographique et de stéréo-restitution.

#### APPLICATIONS DIVERSES DE LA PHOTOGRAMMÉTRIE

Le Comité a pris note avec intérêt de deux documents relatifs aux applications de la photogrammétrie à l'exécution de types spéciaux de levés, qui lui ont été présentés respectivement par le Japon sous le titre « Development of photogrammetry and electronic data processing equipment for highway design in Japan » (Mise au point de matériel de photogrammétrie et de traitement électronique de l'information pour l'établissement des plans de construction routière au Japon) [E/CONF.50/L.114], et par les Etats-Unis d'Amérique sous le titre « Photogrammetric procedures in tidal current surveys » (Procédés photogrammétriques employés pour le levé des courants de marée) [E/CONF.50/L.53]. Ces deux documents indiquent nettement les nombreuses possibilités d'emploi de la photogrammétrie en dehors de l'exécution des programmes nationaux de cartographie courante.

### Annexe III

## RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU COMITÉ III (INTERPRÉTATION DES PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES ET CARTES THÉMATIQUES)

#### INTERPRÉTATION DES PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES

Le Comité a pris note des 11 documents techniques qui lui avaient été soumis sur l'interprétation des photographies aériennes. Chacune des communications traitait un problème particulier que tel ou tel pays prenant part à la Conférence avait eu à résoudre ou une constatation qu'il avait faite.

Deux documents avaient trait à la méthodologie et aux applications de l'interprétation des photographies aériennes, à savoir: « Quelques remarques sur la méthodologie de l'interprétation des photographies aériennes » (E/CONF.50/L.2) présenté par les Pays-Bas, et « Some applications of photo-interpretation in the Geographical Survey Institute of Japan » (Quelques applications de l'interprétation des photographies à l'Institut géographique du Japon) [E/CONF.50/L.84], présenté par le Japon. Le Comité a noté que la pratique de l'interprétation de photographies aériennes se généralisait chaque année davantage dans de nombreuses disciplines scientifiques, notamment en géologie, en pédologie et en agronomie.

Plusieurs communications traitaient des applications de l'interprétation des photographies aériennes à l'étude de l'écologie végétale et à l'établissement des inventaires forestiers. Dans celle des Pays-Bas, intitulée « Application de la photographie aérienne à l'étude de certains problèmes d'écologie végétale dans les régions tropicales » (E/CONF.50/L.3), il était souligné que l'étude des problèmes d'écologie végétale dans les régions forestières tropicales ne pouvait être réalisée que dans le cadre de projets de recherche

spéciaux de longue durée. Les observations faites par divers Etats sur la détermination des ressources forestières nationales et leurs possibilités d'exploitation ont fait l'objet de trois autres mémoires. L'un d'eux, sous le titre « Experiences in photogrammetric restitution for forestry purposes with particular reference to the Wild B8 Aviograph stereoplotter » (Expériences de restitution photogrammétrique concernant les forêts, spécialement avec l'appareil de stéréorestitution Wild B8 Aviograph) [E/CONF.50/L.81], expliquait brièvement l'emploi de cet instrument et faisait une place particulière à l'étude prospective de l'utilité et de la valeur des peuplements forestiers. Les deux autres communications, intitulées respectivement « Utilisation des photographies aériennes dans l'inventaire forestier des Philippines » (E/CONF.50/L.14), présentée par les Philippines, et « Recent use of aerial photography for forestry purposes in Japan » (Emplois récents de la photographie aérienne concernant les forêts au Japon) [E/CONF.50/L.118], présentée par le Japon, montraient que les interpréteurs de photographies aériennes peuvent, en étudiant des clichés, distinguer les diverses utilisations des terres et classer les forêts en différentes catégories. D'autre part, le document japonais signalait que l'administration des forêts du Japon avait créé une école de formation destinée aux étudiants tant étrangers que japonais.

Après avoir étudié le document intitulé « La géomorphologie, élément essentiel de la photogrammétrie » (E/CONF.50/L.5) présenté par les Pays-Bas, le Comité a reconnu que, pour l'établissement des cartes, surtout à petite échelle, il importe d'effectuer la simplification voulue à la représentation des courbes de niveau ou des formes du terrain en veillant à ce que la figuration des caractéristiques

téristiques naturelles demeure claire pour l'utilisateur de la carte. Le Japon a présenté deux documents intitulés « Recent developments and applications of colour and infra-red aerial photography in Japan » (Faits nouveaux et applications récentes de la photographie aérienne en couleurs et infra-rouge au Japon) [E/CONF.50/L.116] et « Recent applications of photo-geology in Japan » (Applications récentes de la photogéologie au Japon) [E/CONF.50/L.117]. Dans ce dernier document, il était souligné que, bien que la photographie en noir et blanc soit généralement utilisée pour les levés géologiques, on utilise de plus en plus dans ce domaine la photographie infra-rouge et la photographie en couleurs et il semble que l'emploi de ces procédés se développera encore davantage dans le proche avenir. Ce document mettait en outre l'accent sur l'importance que présente le recours aux méthodes photogéologiques, avec emploi de la photographie aérienne, pour établir et publier des cartes utilisables aux fins de la construction routière, de la prévention des désastres dus aux typhons, de la prévention des accidents dus à l'érosion, de l'évaluation géologique des destructions dues aux séismes, des enquêtes d'évaluation des chutes de neige et des levés géologiques en général. Le Comité a estimé que la photographie en couleurs doit être utilisée dans tous les cas où elle est économiquement possible, mais il a reconnu que le coût de la photographie en couleurs est actuellement beaucoup plus élevé que celui de la photographie panchromatique. Il a émis l'avis qu'à mesure que l'emploi de la photographie en couleurs se répandra, il y aura automatiquement une réduction des coûts. On a fait observer, d'autre part, que les pays ne possèdent pas tous, actuellement, les moyens de produire et de développer les pellicules en couleurs. Le Comité a noté que, selon le document présenté par les Philippines sous le titre « L'interprétation des photographies comme instrument de réforme agraire » (E/CONF.50/L.9/Rev.1), les progrès accomplis dans les procédés de photographie aérienne doivent être mis à profit pour l'interprétation des photographies et l'établissement des cartes, opérations qui permettront elles-mêmes d'éviter des retards dans l'élaboration et l'exécution des programmes de réforme agraire et d'autres programmes économiques.

Dans un document présenté par les Etats-Unis d'Amérique sous le titre « Maps and aerial photographs for natural resource management on the national forest system » (Les cartes et les photographies aériennes au service de l'exploitation des ressources naturelles dans les forêts nationales) [E/CONF.50/L.46] sont énumérés les types de cartes qui constituent des guides utiles pour la gestion des ressources naturelles.

Le Comité a reconnu la nécessité de former dans la région du personnel à l'interprétation des photographies aériennes et il a soumis à l'approbation de la Conférence un projet de résolution<sup>a</sup>, recommandant la création dans la région de la CEAO de centres

<sup>a</sup> Adopté en tant que résolution 13, « Interprétation des photographies aériennes ».

sous-régionaux de formation à l'interprétation des photographies aériennes.

#### CARTES THÉMATIQUES

Le Comité était saisi de plusieurs communications relatives aux cartes thématiques et aux atlas nationaux. Dans un mémoire intitulé « Soil survey in Thailand » (Etude pédologique en Thaïlande) [E/CONF.50/L.113], la Thaïlande signalait des travaux qu'elle a faits pour établir des cartes pédologiques, en vue de hâter l'exécution de son programme relatif à l'utilisation des terres.

D'après un autre mémoire présenté par la Thaïlande sous le titre « Large-scale maps for rice culture improvement » (Cartes à grande échelle pour l'amélioration de la riziculture) [E/CONF.50/L.110], le Comité a noté que les cartes à grande échelle (1: 1 000, 1: 2 000 et 1: 4 000) dressées à cette fin sont établies par inscription de la superficie de chaque rizière sur un plan de cheminement. La communication des Philippines intitulée « Agricultural land use of the Philippines » (Utilisation des terres agricoles aux Philippines) [E/CONF.50/L.62] indiquait comment le gouvernement effectue une étude sur l'utilisation des terres dans le cadre de ses programmes de développement agricole et économique. Les types de cartes produites au 1: 2 500 000 étaient examinés, tout particulièrement les 12 catégories actuellement utilisées pour la représentation des principaux types de sol existant aux Philippines.

Les Philippines et la Thaïlande ont présenté des documents relatifs à l'établissement et à la publication de leurs atlas nationaux respectifs. Le mémoire des Philippines, intitulé « Spécifications pour un atlas économique régional » (E/CONF.50/L.13 et Add.1), exposait ce qui a été fait dans le pays et énumérait les spécifications jugées les plus propres à satisfaire les besoins immédiats des Philippines pour ce qui est de guider l'exécution des programmes de développement économique du pays. Un document présenté sous le titre « Thailand's statistical atlas project » (Projet d'atlas statistique thaïlandais) [E/CONF.50/L.95] exposait les méthodes et techniques utilisées en Thaïlande pour l'établissement d'un atlas national de ce genre.

Dans un mémoire relatif à la préparation des cartes thématiques et intitulé « General inventory of physical resources from existing source data » (Inventaire général des ressources physiques établi d'après les données de base existantes) [E/CONF.50/L.87], les Etats-Unis ont exposé les enseignements et les avantages de la publication de cartes principalement destinées à cette fin.

Enfin, le Comité a soumis à l'approbation de la Conférence un projet de résolution<sup>b</sup> suggérant que la cinquième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient crée un comité des cartes thématiques et des atlas nationaux.

<sup>b</sup> Adopté en tant que résolution 14, « Cartes thématiques et atlas nationaux ».

### Annexe IV

## RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU COMITÉ IV (CARTES AÉRONAUTIQUES, CARTE INTERNATIONALE DU MONDE AU MILLIONIÈME [CIM] ET NOMS GÉOGRAPHIQUES)

#### CARTES AÉRONAUTIQUES

Le Comité a examiné plusieurs documents relatifs aux cartes aéronautiques, dont deux lui ont été présentés par les Etats-Unis d'Amérique sous les titres « Représentation du relief sur les cartes aéronautiques » (E/CONF.50/L.27) et « Simultaneous compilation of multiple aeronautical chart series » (Compilation simultanée de plusieurs cartes aéronautiques) [E/CONF.50/L.52]. Dans

ces deux documents, l'accent est mis sur l'expérience pratique acquise dans l'emploi des techniques les plus récentes de compilation et de reproduction des cartes aéronautiques.

Les Philippines ont présenté un document intitulé « Nouveau découpage des feuilles de la CIM et de la CAM (OACI) en ce qui concerne les Philippines » (E/CONF.50/L.12) indiquant que ce pays, qui est un archipel, a établi un nouveau découpage des feuilles conforme aux prescriptions relatives aux territoires de cette caté-

gorie, tant pour satisfaire ses besoins en ce qui concerne la Carte aéronautique du monde et la Carte internationale du monde au millionième que pour bénéficier des économies de temps et d'argent que permet cette procédure.

#### CARTE INTERNATIONALE DU MONDE AU MILLIONIÈME (CIM)

Le Japon a exposé, dans un mémoire reproduit parmi les textes du document E/CONF.50/L.84, les travaux qu'il a accomplis en 1961 pour établir une « Carte d'essai » au millionième. L'Institut géographique japonais a comparé cette carte d'essai avec l'ancienne série CIM publiée par le Japon et les spécifications de la CIM adoptées en 1962 par la Conférence technique des Nations Unies sur la Carte internationale du monde au millionième. Le Japon se proposait d'éditer trois feuilles au millionième pour représenter l'ensemble du pays en utilisant les nouvelles spécifications de la CIM et en établissant des coupures plus grandes pour des raisons d'économie.

Dans la note E/CONF.50/L.35, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies rendait compte des travaux de la Conférence technique des Nations Unies sur les teintes hypsométriques à employer pour la Carte internationale du monde au millionième, qui s'est tenue à Edimbourg les 5 et 6 août 1964. Le Comité a examiné cette note et a exprimé l'espoir que les décisions de cette conférence seraient appliquées dans le proche avenir.

Plusieurs pays ont rendu compte dans leur rapport des progrès qu'ils avaient accomplis dans la publication de la Carte internationale du monde au millionième. Le Comité a terminé l'examen de cette question par la rédaction d'un projet de résolution<sup>a</sup> qu'il a soumis à l'approbation de la Conférence.

#### NOMS GÉOGRAPHIQUES

Le Japon a présenté une communication intitulée « Present status of domestic standardization of geographical names in Japan »

<sup>a</sup> Adopté en tant que résolution 16, « Carte internationale du monde au millionième ».

(Etat d'avancement de la normalisation nationale des noms géographiques au Japon) [partie du document E/CONF.50/L.84], dans laquelle il exposait dans leurs grandes lignes les problèmes que pose au Japon la nécessité de normaliser les noms japonais en langue japonaise, puis d'en transcrire la graphie en caractères latins. Le Japon estimait que la première de ces tâches était importante pour l'établissement de toutes les cartes destinées à l'usage intérieur et que la deuxième était surtout utile en ce qui concerne les cartes établies pour être utilisées sur le plan international.

Le Secrétariat de l'ONU a signalé que le Conseil économique et social avait décidé, à sa trente-septième session, de convoquer en 1967 une Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Cette question a fait l'objet d'un débat approfondi et plusieurs participants ont souligné l'importance que présentait la participation des pays de la région à cette conférence. Le Comité a estimé que, pour s'y préparer, les pays membres de la CEAO feraient bien de constituer, s'ils ne l'avaient déjà fait, des groupes de travail composés d'experts des noms géographiques qui soient en mesure de fournir les renseignements nécessaires et, éventuellement, de rédiger des rapports nationaux en se conformant aussi étroitement que possible aux pratiques recommandées par le Groupe d'experts des noms géographiques qui s'est réuni en juin 1960 au Siège de l'Organisation des Nations Unies<sup>b</sup>. Le Comité a noté qu'en ce qui concerne le choix du lieu de la Conférence les plus nombreux suffrages se portaient sur Genève et New York et que la majorité des participants préféreraient Genève. A l'issue du débat consacré à cette question, le Comité a rédigé un projet de résolution<sup>c</sup> qu'il a soumis à l'approbation de la Conférence.

Les Etats-Unis d'Amérique ont présenté une communication intitulée « Sea Floor names in principle and practice » (Terminologie relative au fond de la mer: principes et pratique) [E/CONF.50/L.47] contenant une étude approfondie de la méthode employée pour donner des noms génériques aux formes du relief au fond des océans.

<sup>b</sup> Voir Nations Unies, *Cartographie mondiale*, vol. VII (n° de vente: 62.I.25).

<sup>c</sup> Adopté en tant que résolution 17, « Noms géographiques ».

### Annexe V

#### RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU COMITÉ V (HYDROGRAPHIE ET OCÉANOGRAPHIE)

Le Comité a examiné deux documents présentés par les Philippines, à savoir: « Etude commune du Kuro Shio (courant chaud du Japon) » (E/CONF.50/L.11) et « Levé hydrographique commun des hauts-fonds, à plus de 100 milles à l'ouest de Palawan » (E/CONF.50/L.16). Le représentant du Japon a souligné que son pays se préparait à l'étude du Kuro Shio, qui devait avoir lieu en 1965, et qu'il se proposait d'utiliser à cette fin le *Takuyo* et trois autres navires. La communication intitulée « Report on the hydrographic activities in Japan, 1961-1964 » (Rapport sur les travaux hydrographiques accomplis au Japon de 1961 à 1964) [E/CONF.50/L.115] indiquait notamment que le Japon effectue quatre fois par an des relevés au bathythermographe dans le Kuro Shio, le long de la côte du Japon méridional, et qu'il procède deux fois par mois à des observations géomagnétiques à l'électrocinétophore ainsi qu'à des études sur la direction, la vitesse et les variations d'intensité de ce courant. Des marégraphes permanents ont été installés en trois endroits aux îles Izu en 1963, et en trois autres endroits aux îles Nansei en 1964, pour compléter les observations relatives au Kuro Shio. Le Comité a rédigé un projet de résolution<sup>a</sup> sur cette question.

<sup>a</sup> Adopté en tant que résolution 20, « Etude commune du Kuro Shio (courant chaud du Japon) ».

En ce qui concerne le levé hydrographique des hauts-fonds au large de la côte ouest de Palawan, le Japon a déclaré qu'il appuierait une étude océanographique entreprise en commun avec les pays riverains et d'autres pays qu'intéresse l'étude scientifique de la région. Il a d'autre part fait connaître qu'en 1940 le service hydrographique du Japon avait exécuté des recherches océanographiques dans cette zone. Les résultats de ces travaux ont été communiqués au Centre de la Carte bathymétrique générale des océans, conformément à une résolution du Bureau international d'hydrographie, et il en sera tenu compte lors de la révision des cartes marines qui se rapportent à cette région. Le Comité, conscient de l'importance qui s'attache à l'étude océanographique régionale d'une partie de la mer de Chine méridionale, a soumis un projet de résolution<sup>b</sup> à l'approbation de la Conférence.

Plusieurs pays ont manifesté leur appui pour ces deux projets et déclaré qu'ils étaient disposés à participer à leur exécution.

La Conférence a été saisie, à titre d'information, de documents techniques ne portant pas de cote, qui avaient été publiés par le Conseil japonais de la sécurité maritime et rendaient compte des

<sup>b</sup> Adopté en tant que résolution 21, « Etude océanographique régionale d'une partie de la mer de Chine méridionale ».

difficultés rencontrées pour effectuer des sondages par ondes sonores réfléchies, appliquer la photogrammétrie aux levés côtiers, publier une carte marine indiquant le volume du trafic portuaire et expérimenter l'emploi de machines à imprimer électrostatiques dans l'établissement des cartes marines.

Le Comité a examiné le mémoire intitulé « International co-operation in oceanography » (La coopération internationale en océanographie) [E/CONF.50/L.31], présenté par les Etats-Unis d'Amérique. Après un bref échange de vues, tous les représentants ont estimé que la proposition de coopération internationale méritait d'être appuyée.

Le Comité a étudié une proposition de l'Inde tendant à normaliser le système de mesure sur les cartes marines par l'adoption du système métrique. Les membres du Comité ont estimé dans l'ensemble que cette normalisation serait utile pour les navigateurs, puisque ceux-ci n'auraient à utiliser qu'un système d'unités. Plu-

sieurs participants ont déclaré que la conversion au système métrique ne serait pas possible dans l'immédiat, mais ils ont approuvé le projet de résolution <sup>c</sup> qui a été soumis à l'approbation de la Conférence.

L'Inde a présenté une autre proposition dans laquelle elle a souligné la nécessité de créer des centres sous-régionaux de formation d'hydrographes, d'autant plus que l'emploi d'appareils électroniques devient de plus en plus courant pour la mesure des distances et les relèvements dans les opérations de levé hydrographique. Le Comité a reconnu qu'il importait de créer de tels centres de formation et il a rédigé à ce sujet un projet de résolution <sup>d</sup> qu'il a soumis à l'approbation de la Conférence.

<sup>c</sup> Adopté en tant que résolution 19, « Emploi du système métrique dans les cartes de navigation ».

<sup>d</sup> Adopté en tant que résolution 18, « Centres de formation d'hydrographes ».

## Annexe VI

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CONFÉRENCE

#### I. — REPRÉSENTATION ET VÉRIFICATION DES POUVOIRS

##### Article 1

Chaque Etat participant à la Conférence est représenté par un représentant accrédité. Si plusieurs représentants sont nommés, l'un d'eux est désigné comme chef de la délégation. Chaque délégation peut comprendre le nombre de suppléants et de conseillers qu'elle estime nécessaire.

##### Article 2

Les pouvoirs des représentants, des suppléants et des conseillers sont communiqués au Secrétaire exécutif, si possible 24 heures au plus tard après l'ouverture de la Conférence. Les pouvoirs sont signés par le chef de l'Etat, ou par le chef du gouvernement, ou par le Ministre des affaires étrangères.

##### Article 3

Le Président et les Vice-Présidents de la Conférence examinent les pouvoirs et font immédiatement rapport à la Conférence.

##### Article 4

En attendant que la Conférence statue sur les pouvoirs, les représentants, les suppléants et les conseillers ont provisoirement le droit de participer aux travaux de la Conférence.

#### II. — ORDRE DU JOUR

##### Article 5

La liste des questions établie par le Secrétariat et communiquée aux gouvernements invités à la Conférence par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies constitue l'ordre du jour provisoire de la Conférence. Tout membre de la Conférence peut proposer l'inscription d'une question à l'ordre du jour provisoire.

#### III. — BUREAU

##### Article 6

La Conférence élit un Président, deux Vice-Présidents et un Rapporteur parmi les représentants des Etats qui participent à la Conférence.

##### Article 7

Le Président dirige les débats des séances plénières de la Conférence. Il ne prend pas part au scrutin, mais peut charger un autre membre de sa délégation de voter à sa place.

##### Article 8

Si le Président est absent pendant une séance ou une partie de séance, il est remplacé par un Vice-Président désigné par lui. Un Vice-Président agissant en qualité de Président a les mêmes pouvoirs et les mêmes devoirs que le Président.

#### IV. — SECRÉTARIAT

##### Article 9

Le Secrétaire exécutif, nommé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agit en cette qualité à toutes les séances. Il peut désigner un suppléant pour le remplacer à n'importe quelle séance.

##### Article 10

Le Secrétaire exécutif ou son suppléant peut, à toute séance, présenter des exposés oraux aussi bien que des exposés écrits sur toute question qui est à l'examen.

##### Article 11

Le Secrétaire exécutif fournit et dirige le personnel nécessaire à la Conférence. Il est chargé de prendre toutes les dispositions voulues pour les réunions et, d'une manière générale, accomplit tous les autres travaux dont la Conférence peut avoir besoin.

#### V. — CONDUITE DES DÉBATS

##### Article 12

Le quorum est constitué par la majorité des membres participant à la Conférence.

##### Article 13

Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement, le Président prononce

l'ouverture et la clôture de chaque séance plénière de la Conférence, dirige les débats au cours de ces séances, donne la parole, met les questions aux voix et proclame les décisions. Il statue sur les motions d'ordre et, sous réserve des dispositions du présent règlement, règle entièrement les débats.

#### *Article 14*

Le Président peut, au cours de la discussion, proposer à la Conférence la clôture de la liste des orateurs ou la clôture du débat. Il peut également proposer la suspension ou l'ajournement de la séance ou l'ajournement du débat sur la question en discussion. Il peut rappeler à l'ordre un orateur dont les remarques n'ont pas trait au sujet en question.

#### *Article 15*

Dans l'exercice de ses fonctions, le Président agit sous l'autorité de la Conférence.

#### *Article 16*

Au cours de la discussion d'une question, un représentant peut, à tout moment, présenter une motion d'ordre et le Président prend immédiatement une décision sur cette motion conformément au règlement. Si un représentant en appelle de la décision du Président, cette décision est immédiatement mise aux voix; si elle n'est pas annulée par la majorité des membres de la Conférence, elle est maintenue. Un représentant qui présente une motion d'ordre ne peut traiter du fond de la question en discussion.

#### *Article 17*

Au cours de la discussion d'une question, un représentant peut demander l'ajournement du débat sur cette question. Cette motion a priorité. Outre l'auteur de la motion, deux orateurs peuvent prendre la parole, un en faveur de l'ajournement et un contre.

#### *Article 18*

Au cours d'un débat, le Président peut donner lecture de la liste des orateurs et, avec l'assentiment de la Conférence, déclarer cette liste close. Le Président peut cependant accorder le droit de réponse à un membre quelconque lorsqu'un discours prononcé après la clôture de la liste des orateurs rend, à son avis, cette décision opportune. Lorsque la discussion portant sur un point est terminée du fait qu'il n'y a pas d'autres orateurs inscrits, le Président prononce la clôture du débat. En pareil cas, la clôture des débats a le même effet que si elle était approuvée par la Conférence.

#### *Article 19*

A tout moment, un représentant peut demander la clôture du débat sur la question en discussion, même si d'autres représentants ont manifesté le désir de prendre la parole. L'autorisation de prendre la parole au sujet de la clôture du débat n'est accordée qu'à deux orateurs opposés à la clôture, après quoi la motion est immédiatement mise aux voix.

#### *Article 20*

La Conférence peut limiter le temps de parole accordé à chaque orateur.

#### *Article 21*

Les propositions et amendements sont normalement remis par écrit au Secrétaire exécutif, qui les communique aux délégations. En règle générale, aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix, à une séance quelconque, si le texte n'en a pas été communiqué à toutes les délégations au plus tard la veille de la séance. Le Président peut cependant autoriser la discussion et l'examen d'amendements

ou de motions de procédure, même si ces amendements et ces motions n'ont pas été communiqués ou l'ont seulement été le même jour.

#### *Article 22*

L'auteur d'une motion peut toujours la retirer avant qu'elle n'ait été mise aux voix, à condition qu'elle n'ait pas fait l'objet d'un amendement. Une motion qui est ainsi retirée peut être représentée par un membre quelconque.

#### *Article 23*

Lorsqu'une proposition est adoptée ou rejetée, elle ne peut être examinée à nouveau au cours de la même session, sauf décision contraire de la Conférence prise à la majorité des deux tiers des représentants présents et votants. L'autorisation de prendre la parole à l'occasion d'une motion tendant à un nouvel examen n'est accordée qu'à deux orateurs opposés à la motion, après quoi elle est immédiatement mise aux voix.

### VI. — VOTE

#### *Article 24*

Chaque Etat représenté à la Conférence dispose d'une voix et les décisions de la Conférence sont prises à la majorité des représentants présents et votants.

#### *Article 25*

Aux fins du présent règlement, l'expression « représentants présents et votants » s'entend des représentants présents à la séance qui votent pour ou contre. Les représentants qui s'abstiennent de voter sont considérés comme non votants.

#### *Article 26*

La Conférence vote normalement à main levée, mais tout représentant peut demander le vote par appel nominal. L'appel sera fait dans l'ordre alphabétique anglais des noms des délégations, en commençant par la délégation dont le nom est tiré au sort par le Président.

#### *Article 27*

Lorsque le Président a annoncé que le scrutin commence, aucun représentant ne peut interrompre le scrutin, sauf s'il s'agit d'une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le scrutin en question. Le Président peut permettre aux représentants de donner des explications sur leur vote, soit avant, soit après le scrutin. Le Président peut limiter la durée de ces explications.

#### *Article 28*

Toute proposition est mise aux voix par division si un représentant le demande. Les parties de la proposition qui ont été adoptées sont ensuite mises aux voix en bloc; si toutes les parties du dispositif d'une proposition ont été repoussées, la proposition est considérée comme repoussée dans son ensemble.

#### *Article 29*

Lorsqu'une proposition fait l'objet d'un amendement, l'amendement est mis aux voix en premier lieu. Si deux ou plusieurs amendements à une proposition sont en présence, la Conférence vote d'abord sur celui qui s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition primitive. Elle vote ensuite sur l'amendement qui, après le premier amendement, s'éloigne le plus de ladite proposition, et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix. Cependant, si l'adoption d'un amendement entraîne automatiquement le rejet d'un autre amendement, celui-ci

n'est pas mis aux voix. Si un ou plusieurs amendements sont adoptés, on vote ensuite sur la proposition modifiée. Une motion est considérée comme un amendement à une proposition si elle représente simplement une addition, une suppression ou une modification intéressant une partie de ladite proposition.

#### *Article 30*

Si la même question fait l'objet de deux ou plusieurs propositions, la Conférence, à moins qu'elle n'en décide autrement, vote sur ces propositions selon l'ordre dans lequel elles ont été présentées. Après chaque vote, la Conférence peut décider si elle votera sur la proposition suivante.

#### *Article 31*

A moins que la Conférence n'en décide autrement, toutes les élections ont lieu au scrutin secret.

#### *Article 32*

Lorsqu'il s'agit d'élire une seule personne ou une seule délégation, et qu'aucun candidat ne recueille au premier tour la majorité requise, on procède à un second tour de scrutin, mais le vote ne porte plus que sur les deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix au premier tour. Si les deux candidats recueillent le même nombre de voix à ce second tour, le Président décide entre eux en tirant au sort.

Au cas où, après le premier tour de scrutin, deux ou plusieurs candidats viennent en deuxième position avec un nombre égal de voix, on procède à un scrutin spécial afin de ramener à deux le nombre des candidats. Si, après le premier tour de scrutin, trois candidats ou plus viennent en tête avec un nombre égal de voix, on procède à un deuxième tour de scrutin; s'il y a encore partage égal des voix entre plus de deux candidats, on ramène à deux le nombre des candidats par tirage au sort.

#### *Article 33*

En cas de partage égal des voix lors d'un vote ne portant pas sur des élections, on procède à un deuxième vote après un ajournement de séance de 15 minutes. S'il y a encore égalité, la proposition est considérée comme repoussée.

### VII. — LANGUES

#### *Article 34*

L'anglais et le français sont les langues de travail de la Conférence.

#### *Article 35*

Les discours prononcés dans l'une des langues de travail sont interprétés dans l'autre langue de travail. Les discours prononcés dans l'une des trois autres langues officielles de l'Organisation des Nations Unies sont interprétés dans les deux langues de travail.

### VIII. — COMPTES RENDUS DES SÉANCES

#### *Article 36*

Le Secrétariat établit, dans chacune des langues de travail, un compte rendu analytique des séances plénières de la Conférence. Il le distribue aussitôt que possible à tous les représentants, qui,

dans les trois jours ouvrables suivant la distribution du compte rendu, informent le Secrétariat des rectifications qu'ils désirent y voir apporter. Toute contestation concernant les rectifications est renvoyée pour décision au Président de la Conférence.

### IX. — PUBLICITÉ DES SÉANCES

#### *Article 37*

Les séances plénières de la Conférence et les séances de ses comités sont publiques, excepté dans les cas où l'organe intéressé décide, en raison de circonstances exceptionnelles, que la séance sera privée.

### X. — COMITÉS

#### *Article 38*

La Conférence crée les comités nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Les points qui ont trait à une même catégorie de questions peuvent être renvoyés au comité chargé de l'examen de ces questions. Les comités ne peuvent examiner de leur propre initiative une question dont ils n'ont pas été saisis.

#### *Article 39*

Chaque comité élit son président, son vice-président et son rapporteur.

#### *Article 40*

Le règlement intérieur de la Conférence est applicable, dans toute la mesure du possible, aux débats des comités. Un comité peut décider que certaines langues ne seront pas interprétées.

### XI. — INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES, AUTRES ORGANISATIONS INTER-GOUVERNEMENTALES ET ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

#### *Article 41*

Les observateurs des institutions spécialisées invitées à la Conférence peuvent participer, sans droit de vote, aux travaux de la Conférence et de ses comités, sur l'invitation du Président de la Conférence ou du comité intéressé, touchant les questions de leur compétence.

Le Secrétariat distribue aux délégations à la Conférence les exposés écrits des institutions spécialisées.

#### *Article 42*

Les autres organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales qui assistent à la Conférence peuvent, sur l'invitation du Président de la Conférence ou du président d'un comité de la Conférence, selon le cas, présenter à la Conférence des exposés écrits ou oraux sur des questions de la compétence spéciale de ces organisations.

### XII. — AMENDEMENTS

#### *Article 43*

La Conférence peut décider de modifier le présent règlement intérieur.

## Annexe VII

### LISTE DES DOCUMENTS PUBLIÉS A L'OCCASION DE LA CONFÉRENCE

#### *Série E/CONF.50/...*

- E/CONF.50/1 et Add.1. Ordre du jour provisoire.  
E/CONF.50/2. Projet de rapport de la Conférence.  
E/CONF.50/3. Résolutions adoptées par la Conférence.

#### *E/CONF.50/C...*

- E/CONF.50/C.1/1. Documents déjà publiés concernant le point 8.  
E/CONF.50/C.1/2. Projet de rapport du Comité I (géodésie).  
E/CONF.50/C.2/1. Documents déjà publiés concernant le point 10.  
E/CONF.50/C.2/2. Projet de rapport du Comité II (topographie et photogrammétrie).  
E/CONF.50/C.3/1. Documents déjà publiés concernant les points 11 et 12.  
E/CONF.50/C.3/2. Projet de rapport du Groupe de travail chargé des spécifications de l'atlas économique régional pour l'Asie et l'Extrême-Orient.  
E/CONF.50/C.3/3. Projet de rapport du Comité III (interprétation des photographies aériennes et cartes thématiques).  
E/CONF.50/C.4/1. Documents déjà publiés concernant les points 13, 14 et 15.  
E/CONF.50/C.4/2. Projet de rapport du Comité IV (cartes aéronautiques, Carte internationale du monde au millionième [CIM] et noms géographiques).  
E/CONF.50/C.5/1. Documents déjà publiés concernant le point 9.  
E/CONF.50/C.5/2. Projet de rapport du Comité V (hydrographie et océanographie).

#### *Série E/CONF.50/INF...*

- E/CONF.50/INF.1. Dispositions générales présentant un intérêt immédiat pour les participants: renseignements préliminaires.  
E/CONF.50/INF.2 et Add.1. Liste provisoire des délégués.  
E/CONF.50/INF.3. Bureau de la Conférence.  
E/CONF.50/INF.4 et Add.1 à 3. Renseignements concernant les documents déjà publiés.  
E/CONF.50/INF.5. Liste des participants.

#### *Série E/CONF.50/L...*

- E/CONF.50/L.1. Actes de la troisième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Document présenté par le Secrétariat de l'ONU (7)<sup>a</sup>.  
E/CONF.50/L.2. Quelques remarques sur la méthodologie de l'interprétation des photographies aériennes. Communication des Pays-Bas (11).  
E/CONF.50/L.3. Application de la photographie aérienne à l'étude de certains problèmes d'écologie végétale dans les régions tropicales. Communication des Pays-Bas (11).  
E/CONF.50/L.4. L'aspect économique des applications de la photographie aérienne dans les programmes nationaux de cartographie. Communication des Pays-Bas (10).  
E/CONF.50/L.5. La géomorphologie, élément essentiel de la photogrammétrie. Communication des Pays-Bas (11).  
E/CONF.50/L.6. Création d'une station gravimétrique régionale de base. Note des Philippines (8).

<sup>a</sup> Les chiffres entre parenthèses indiquent les numéros des points de l'ordre du jour tel qu'il a été adopté.

- E/CONF.50/L.7. Désignation d'un observatoire magnétique régional où pourraient être étalonnés les instruments de mesures magnétiques. Note des Philippines (8).  
E/CONF.50/L.8 et Add.1. Etablissement sur le plan sous-régional de bases pour l'étalonnage des télémètres électroniques. Note des Philippines (8).  
E/CONF.50/L.9/Rev.1. L'interprétation des photographies comme instrument de réforme agraire. Note des Philippines (11).  
E/CONF.50/L.10/Rev.1. Création aux Philippines d'un Centre sous-régional de formation en matière de géodésie et de photogrammétrie appliquées (y compris l'interprétation photographique). Note des Philippines (7 et 10).  
E/CONF.50/L.11. Etude commune du Kuro Shio (courant chaud du Japon). Communication des Philippines (9).  
E/CONF.50/L.12. Nouveau découpage des feuilles de la CIM et de la CAM (OACI) en ce qui concerne les Philippines. Note des Philippines (13 et 14).  
E/CONF.50/L.13. Spécifications pour un atlas économique régional. Note des Philippines (12).  
E/CONF.50/L.14. Utilisation des photographies aériennes dans l'inventaire forestier des Philippines. Communication des Philippines (11).  
E/CONF.50/L.15. Problèmes techniques posés par l'établissement du cadastre photogrammétrique numérique. Communication des Philippines (10).  
E/CONF.50/L.16. Levé hydrographique commun des hauts-fonds à plus de 100 milles à l'ouest de Palawan. Note des Philippines (9).  
E/CONF.50/L.17. Levé gravimétrique des Philippines. Communication des Philippines (8).  
E/CONF.50/L.18. Remarques sur les applications du coordinateur électronique pour l'exécution des levés. Communication d'Israël (10).  
E/CONF.50/L.19. Préparation d'une carte économique d'Israël au 1: 10 000. Note d'Israël (10).  
E/CONF.50/L.20 et Add.1. Mesures prises par le Gouvernement philippin comme suite aux résolutions adoptées par la troisième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Note des Philippines (7).  
E/CONF.50/L.21. Résumé des documents présentés par le Gouvernement du Royaume-Uni. Note du Royaume-Uni (8, 10 et 11).  
E/CONF.50/L.22. Création d'une section de cartographie à la CEAE. Note des Philippines (7).  
E/CONF.50/L.23 et Corr.1. Rapport sur les travaux cartographiques accomplis en Thaïlande de 1961 à 1964. Note de la Thaïlande (6).  
E/CONF.50/L.24 et Add.1. Rapport sur les progrès accomplis dans les domaines qui ont fait l'objet des résolutions ou recommandations de la dernière Conférence. Note de la Thaïlande (7).  
E/CONF.50/L.25. Rapport sur les travaux cartographiques accomplis de 1961 à 1964. Note des Etats-Unis d'Amérique (6).  
E/CONF.50/L.26. Travaux sismologiques accomplis en Thaïlande. Note de la Thaïlande (8).  
E/CONF.50/L.27. Représentation du relief sur les cartes aéronautiques. Communication des Etats-Unis d'Amérique (13).  
E/CONF.50/L.28. Progrès accomplis en ce qui concerne le nivellement de précision et l'étude du mouvement vertical de l'écorce terrestre aux Etats-Unis. Communication des Etats-Unis d'Amérique (8).



- E/CONF.50/L.29. Faits nouveaux en photographie aérienne et en photogrammétrie. Communication des Etats-Unis d'Amérique (10).
- E/CONF.50/L.30. Essais de comparaison des instruments électro-optiques et des instruments à ondes décimétriques utilisés pour mesurer les distances. Communication des Etats-Unis d'Amérique (8).
- E/CONF.50/L.31. La coopération internationale en océanographie. Communication des Etats-Unis d'Amérique (9).
- E/CONF.50/L.32. Fréquences des ondes décimétriques dans la mesure des distances. Communication du Royaume-Uni (8).
- E/CONF.50/L.33 et Corr.1. Conception cartographique permettant l'emploi d'un nombre minimum de couleurs pour l'impression des cartes au 1: 25 000 et aux échelles inférieures. Communication du Royaume-Uni (10).
- E/CONF.50/L.34. Compensation de la triangulation de l'Asie méridionale, 1963, et possibilités d'utilisation. Communication du Royaume-Uni (8).
- E/CONF.50/L.35. Conférence technique des Nations Unies sur les teintes hypsométriques à employer pour la Carte internationale du monde au millionième, tenue à Edimbourg les 5 et 6 août 1964. Note du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (14).
- E/CONF.50/L.36. Le calcul des canevas topographiques à l'aide d'un ordinateur électronique. Communication du Royaume-Uni (8).
- E/CONF.50/L.37. Nivellement et planimétrie dans les îles Salomon. Communication du Royaume-Uni (8).
- E/CONF.50/L.38. Etablissement de cartes pour l'exécution du projet de la vallée de Labuk (Saba). Communication du Royaume-Uni (10).
- E/CONF.50/L.39 et Corr.1. Rapport du Royaume-Uni (6).
- E/CONF.50/L.40. Règlement intérieur. Présenté par le Secrétariat de l'ONU (1).
- E/CONF.50/L.41. Application de l'automatisation à la production des cartes marines. Communication des Etats-Unis d'Amérique (9).
- E/CONF.50/L.42. Généralisation et élimination des détails: formule économique pour résoudre le problème de la tenue à jour des cartes. Communication des Etats-Unis d'Amérique (9).
- E/CONF.50/L.43. Perspective linéaire d'une photographie inclinée pour la tenue à jour des cartes aéronautiques. Communication des Etats-Unis d'Amérique (9).
- E/CONF.50/L.44. Faits nouveaux dans le domaine de l'orthophotographie. Communication des Etats-Unis d'Amérique (10).
- E/CONF.50/L.45. L'utilisation des satellites artificiels de la terre pour les mesures géodésiques. Communication des Etats-Unis d'Amérique (8).
- E/CONF.50/L.46. Les cartes et les photographies aériennes au service de l'exploitation des ressources naturelles dans les forêts nationales. Communication des Etats-Unis d'Amérique (11).
- E/CONF.50/L.47. Terminologie relative au fond de la mer: principes et pratique. Communication des Etats-Unis d'Amérique (15).
- E/CONF.50/L.48. Système international de prévision des tsunamis pour le Pacifique. Communication des Etats-Unis d'Amérique (8).
- E/CONF.50/L.49. Canevas effectué en avion pour l'établissement de cartes topographiques. Communication des Etats-Unis d'Amérique (8).
- E/CONF.50/L.50. Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Note du Secrétariat de l'ONU (15).
- E/CONF.50/L.51. Perfectionnements pratiques des appareils de stéréorestitution. Communication des Etats-Unis d'Amérique (10).
- E/CONF.50/L.52. Compilation simultanée de plusieurs cartes aéronautiques. Communication des Etats-Unis d'Amérique (13).
- E/CONF.50/L.53. Procédés photogrammétriques employés pour le levé des courants de marée. Communication des Etats-Unis d'Amérique (10).
- E/CONF.50/L.54. L'aérotriangulation analytique. Communication des Etats-Unis d'Amérique (10).
- E/CONF.50/L.55. Appareils de mesure géomagnétique et activité des centres de rassemblement des données. Communication des Etats-Unis d'Amérique (8).
- E/CONF.50/L.56. Composition photographique semi-automatique des grands fonds pour l'établissement des cartes marines. Communication des Etats-Unis d'Amérique (9).
- E/CONF.50/L.57. La méthode de triangulation par satellite passif. Communication des Etats-Unis d'Amérique (8).
- E/CONF.50/L.58. Applications du contrôle de la qualité dans le laboratoire photographique. Communication des Etats-Unis d'Amérique (13).
- E/CONF.50/L.59. Importance d'un réseau gravimétrique mondial unifié. Communication des Etats-Unis d'Amérique (8).
- E/CONF.50/L.60 et Corr.1. L'aérotriangulation par observation de modèles indépendants. Communication du Royaume-Uni (10).
- E/CONF.50/L.61. Le « color-trol » pour l'établissement des cartes thématiques. Communication des Philippines (12).
- E/CONF.50/L.62. Production de la carte géologique des Philippines au 1: 1 000 000. Communication des Philippines (12).
- E/CONF.50/L.63. Utilisation des terres agricoles aux Philippines. Note des Philippines (12).
- E/CONF.50/L.64. Utilité des photoplans. Communication du Japon (10).
- E/CONF.50/L.65. Rapport sur les travaux cartographiques accomplis en Suisse. Communication de la Suisse (6).
- E/CONF.50/L.66. Rapport sur les travaux cartographiques accomplis depuis la dernière Conférence. Note de la Malaisie (6).
- E/CONF.50/L.67. Progrès des travaux cartographiques effectués en Chine de 1961 à 1964. Note de la Chine (6).
- E/CONF.50/L.68. Rapport sur l'activité cartographique au Viet-Nam. Communication de la République du Viet-Nam (6).
- E/CONF.50/L.69. Activité cartographique dans la République arabe unie de 1961 à 1964. Note de la République arabe unie (6).
- E/CONF.50/L.70. Rapport sur les travaux cartographiques accomplis en Australie au 1<sup>er</sup> septembre 1964. Note de l'Australie (6).
- E/CONF.50/L.71 et Corr.1. Etude préliminaire sur le degré d'exactitude des cartes topographiques au 1: 10 000, établies à partir de photographies prises au moyen d'objectifs très grands-angulaires. Communication de la République arabe unie (10).
- E/CONF.50/L.72. Travaux de cartographie exécutés d'urgence dans la région de l'Alaska dévastée par un séisme. Communication des Etats-Unis d'Amérique (10).
- E/CONF.50/L.73. Obtention de données cartographiques au moyen de la projection orthoscopique de photographies aériennes. Communication de la République fédérale d'Allemagne (10).
- E/CONF.50/L.74 et Corr.1. Inventaire forestier, utilisation des terres et ressources agricoles des montagnes: méthodes d'exécution des levés et de planification à Taiwan de 1961 à 1964. Communication de la Chine (12).
- E/CONF.50/L.75. Les tsunamis: historique du système de prévision des raz de marée d'origine sismique. Communication des Etats-Unis d'Amérique (8).
- E/CONF.50/L.76. La géodésie à l'aide de satellites. Communication du Japon (8).

- E/CONF.50/L.77. Cartographie aux échelles 1: 25 000, 1: 100 000 et 1: 200 000 de vastes territoires peu explorés. Communication de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (10).
- E/CONF.50/L.78. Opérations gravimétriques en Chine de 1961 à 1963. Communication de la Chine (8).
- E/CONF.50/L.79. Appareillage pour l'emploi en cartographie de photographies prises au moyen d'objectifs ultra-grands-angulaires. Communication de la Suisse (10).
- E/CONF.50/L.80. Quelques essais d'utilisation de la photographie à très grand angle de champ pour la restitution aux grandes échelles. Communication de la Suisse (10).
- E/CONF.50/L.81. Expérience de restitution photogrammétrique concernant les forêts, spécialement avec l'appareil de stéréorestitution Wild B8 Aviograph. Communication de la Suisse (11).
- E/CONF.50/L.82. La fixation d'un compas gyroscopique sur le théodolite facilite la tâche du topographe. Communication de la Suisse (10).
- E/CONF.50/L.83. Nouveaux instruments de photogrammétrie aéroportés. Communication de la Suisse (10).
- E/CONF.50/L.84, comprenant les six mémoires ci-après, présentés par le Japon:
- Travaux cartographiques effectués au Japon de 1961 à 1964 (6);
  - Mesure de la force magnétique totale en mer à l'occasion de l'Expédition internationale de l'océan Indien, de novembre 1963 à février 1964 (9);
  - Mesures gravimétriques dans l'océan Indien (9);
  - Quelques applications de l'interprétation des photographies à l'Institut géographique du Japon (11);
  - L'aérotriangulation au Japon (10);
  - Carte pour le développement, la conservation et la prévention des calamités (12);
  - Projet de CIM concernant le Japon compte tenu des nouvelles spécifications adoptées à la Conférence de Bonn (14);
  - Etat d'avancement de la normalisation nationale des noms géographiques au Japon (15);
  - Aperçu des techniques de traçage employées au Japon (10);
  - Nouveau programme d'opérations géodésiques et de cartographie au Japon (10).
- E/CONF.50/L.85. Rapport sur les activités du Service géographique d'Israël de 1961 à 1964. Communication d'Israël (6).
- E/CONF.50/L.86. Etablissement de cartes photogrammétriques à grande échelle (1: 1 000 à 1: 20 000) dans les pays en voie de développement pour aider aux travaux de génie civil et du cadastre. Communication de la République fédérale d'Allemagne (10).
- E/CONF.50/L.87. Inventaire général des ressources physiques établi d'après les données de base existantes. Communication des Etats-Unis d'Amérique (12).
- E/CONF.50/L.88. Automatisation en cartographie. Communication des Etats-Unis d'Amérique (10).
- E/CONF.50/L.89. Formation à la photographie aérienne en Chine de 1961 à 1963. Communication de la Chine (7).
- E/CONF.50/L.90. Détermination rapide du niveau moyen de la mer dans la République arabe unie. Communication de la République arabe unie (8).
- E/CONF.50/L.91. Le maintien de la frontière entre le Canada et les Etats-Unis. Communication du Canada (8).
- E/CONF.50/L.92. Activités de l'Institut géographique national dans les territoires de l'Asie et de l'Océanie. Communication de la France (6).
- E/CONF.50/L.93. La géodésie par satellite. Communication de la France (8).
- E/CONF.50/L.94. Etablissement d'une base normalisée pour l'étalonnage des instruments électroniques de mesure des distances. Communication des Philippines (8).
- E/CONF.50/L.95. Projet d'atlas statistique thaïlandais. Communication de la Thaïlande (12).
- E/CONF.50/L.96. Remarques générales sur la série de cartes économiques du Japon. Communication du Japon (12).
- E/CONF.50/L.97. Projet de triangulation du premier ordre des Philippines. Communication des Philippines (8).
- E/CONF.50/L.98. Observations magnétiques aux Philippines. Communication des Philippines (8).
- E/CONF.50/L.99. Levé aérophotogrammétrique des emplacements de barrage. Communication des Philippines (10).
- E/CONF.50/L.100. Participation des Philippines à l'exécution du programme d'observation par la méthode des occultations en Extrême-Orient. Communication des Philippines (8).
- E/CONF.50/L.101. Observations astronomiques du premier ordre à certaines stations de triangulation des Philippines. Communication des Philippines (8).
- E/CONF.50/L.102. Application aux levés côtiers de la photographie aérienne stéréoscopique de la surface instantanée de la mer. Communication de la France (11).
- E/CONF.50/L.103. La photographie aérienne en couleurs et son développement à l'Institut géographique national. Communication de la France (10 et 11).
- E/CONF.50/L.104. La compensation de grands blocs d'aérotriangulation sur un calculateur électronique de capacité réduite. Communication de la France (10).
- E/CONF.50/L.105. Etablissement de cartes pour l'exécution des projets de développement. Communication du Cambodge (6).
- E/CONF.50/L.106. Rapport sur les progrès accomplis dans les domaines visés par les résolutions ou recommandations de la dernière Conférence. Communication de la Chine (7).
- E/CONF.50/L.107. Le dendromètre de l'Association technique de la sylviculture au Japon. Communication du Japon (11).
- E/CONF.50/L.108. Rapport sur les travaux cartographiques effectués au Canada de 1961 à 1964. Communication du Canada (6).
- E/CONF.50/L.109. Atlas national de la Chine. Communication de la Chine (12).
- E/CONF.50/L.110. Cartes à grande échelle pour l'amélioration de la riziculture. Communication de la Thaïlande (12).
- E/CONF.50/L.111. La photographie aérienne et la photogrammétrie au Service de topographie côtière et de géodésie des Etats-Unis. Communication des Etats-Unis d'Amérique (10).
- E/CONF.50/L.112. Chambres balistiques: détermination de la position d'objets lumineux sur fond d'étoiles. Communication de la France (8).
- E/CONF.50/L.113. Etude pédologique en Thaïlande. Communication de la Thaïlande (12).
- E/CONF.50/L.114. Mise au point de matériel de photogrammétrie et de traitement électronique de l'information pour l'établissement des plans de construction routière au Japon. Communication du Japon (10).
- E/CONF.50/L.115. Rapport sur les travaux hydrographiques accomplis au Japon de 1961 à 1964. Communication du Japon (6 et 9).
- E/CONF.50/L.116. Faits nouveaux et applications récentes de la photographie aérienne en couleurs et infrarouge au Japon. Communication du Japon (11).
- E/CONF.50/L.117. Applications récentes de la photogéologie au Japon. Communication du Japon (11).
- E/CONF.50/L.118. Emplois récents de la photographie aérienne concernant les forêts au Japon. Communication du Japon (11).

- E/CONF.50/L.119. Une opération économique d'établissement de cartes topographiques. Communication du Japon (10).
- E/CONF.50/L.120. Utilité des photoplans. Communication du Japon (10).
- E/CONF.50/L.121. Rapport des Philippines sur les travaux de géodésie et de cartographie. Communication des Philippines (6).
- E/CONF.50/L.122. Aperçu des opérations géodésiques et des travaux de cartographie effectués dans la République fédérale d'Allemagne depuis la dernière Conférence. Communication de la République fédérale d'Allemagne (6).
- E/CONF.50/L.123. Détermination de la position du satellite Echo I. Communication de la France (8).
- E/CONF.50/L.124. Conditions requises actuellement des instruments et des méthodes propres à l'emploi intensif de la photogrammétrie pour l'établissement de cartes à petite échelle. Communication de la Suisse (10).
- E/CONF.50/L.125. Caractéristiques de la construction du Stereomat B8. Communication de la Suisse (10).
- E/CONF.50/L.126. Rapport de la République arabe syrienne sur l'avancement de ses travaux cartographiques. Communication de la Syrie (6).
- E/CONF.50/L.127. Rapport sur les travaux cartographiques accomplis dans le Royaume de l'Arabie Saoudite. Communication de l'Arabie Saoudite (6).
- E/CONF.50/L.128. Adaptation du « Graph-strip » aux conditions locales. Communication des Philippines (10).
- E/CONF.50/L.129. Rapport succinct sur les travaux cartographiques accomplis en Inde de 1961 à 1964. Communication de l'Inde (6).
- E/CONF.50/L.130. Rapport national sur les travaux cartographiques exécutés depuis novembre 1961. Communication du Portugal (6).
- Série E/CONF.50/SR...*
- E/CONF.50/SR.1 et Corr.1. Compte rendu analytique provisoire de la 1<sup>re</sup> séance plénière, tenue le 21 novembre 1964 (matin).
- E/CONF.50/SR.2/Rev.1. Compte rendu analytique provisoire de la 2<sup>e</sup> séance plénière, tenue le 21 novembre 1964 (après-midi).
- E/CONF.50/SR.3. Compte rendu analytique provisoire de la 3<sup>e</sup> séance plénière, tenue le 23 novembre 1964 (matin).
- E/CONF.50/SR.4. Compte rendu analytique provisoire de la 4<sup>e</sup> séance plénière, tenue le 24 novembre 1964 (après-midi).
- E/CONF.50/SR.5. Compte rendu analytique provisoire de la 5<sup>e</sup> séance plénière, tenue le 25 novembre 1964 (après-midi).
- E/CONF.50/SR.6. Compte rendu analytique provisoire de la 6<sup>e</sup> séance plénière, tenue le 2 décembre 1964 (après-midi).
- E/CONF.50/SR.7. Compte rendu analytique provisoire de la 7<sup>e</sup> séance plénière, tenue le 4 décembre 1964 (après-midi).
- E/CONF.50/SR.8. Compte rendu analytique provisoire de la 8<sup>e</sup> séance plénière, tenue le 5 décembre 1964 (matin).

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.